



CAMILLE KOLTUK

Le trafic illicite des migrants par mer entre la frontière gréco-turque.



Déclaration anti plagiat

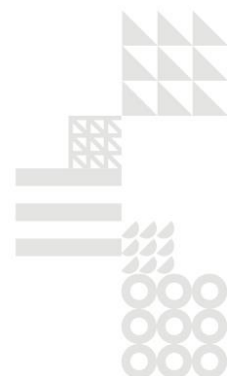
Je déclare par la présente que le travail que je présente est mon propre travail et que toutes mes citations sont correctement reconnues. Je suis conscient(e) que l'utilisation de matériaux et de sources étrangères non reconnues constitue une infraction éthique et disciplinaire grave.

Camille Koltuk

Anti plagiarism statement

I hereby declare that the work I present is my own work and that all my citations are correctly acknowledged. I am aware that the use of unacknowledged extraneous materials and sources constitutes a serious ethical and disciplinary offence.

Camille Koltuk



Mes remerciements à,

***Ayşegül Yalçın Eriş, Ahmet İçduygu, Sibel Karadağ, Ayselin Yıldız, Vasco Becker Weinberg** pour leur soutien.*

*Mais aussi à **Rima Hassan**, et toute l'équipe de l'**Observatoire des camps des réfugiés** pour leur travail qui m'a énormément inspiré.*

Liste des abréviations

CEDF – Charte Européenne des droits fondamentaux de l’Union Européenne

CE – Conseil de l’Europe

CEDH- Cour Européenne des droits de l’Homme

UE – Union Européenne

IMO – Organisation Maritime internationale

MSF - Médecins Sans Frontières

ONG – Organisation non gouvernementale

SAR Convention - Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes

SOLAS Convention - Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer

ONU - Organisation des Nations unies

OIM- Organisation internationale pour les migrations

UNCLOS - La Convention des Nations unies sur le droit de la mer

UNHCR – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

FRIT- La facilitation de l’UE pour les réfugiés en Turquie

TFUE- Traité sur le fonctionnement de l’UE

Résumé

Nous chercherons à déterminer quelles sont les spécificités du trafic des migrants dans cette région.

La première composante de cette frontière qui facilite le passage illégal d'être humain est d'ordre géographique, la Turquie dont le territoire lie deux continents (Asie et Europe) constitue une porte d'entrée vers l'Europe pour les populations du Moyen-Orient, mais aussi d'une partie de l'Afrique et de l'Asie. Cela s'explique par une proximité physique avec la frontière maritime de l'Union européenne et notamment la Grèce, en effet, les côtes turques et les îles grecques égéennes sont si rapprochées que cette distance n'excède pas les 1 miles par endroit.

Dans ces conditions, on comprend aisément que les migrants souhaitant entrer en Europe optent pour cette traversée et que des réseaux de trafic d'êtres humains se créent pour répondre à cette demande. Toutefois, la traversée reste complexe ce qui a pour conséquence que pour franchir la frontière chaque migrant fait appel à au moins un trafiquant. Ce contexte géographique a une répercussion directe sur les caractéristiques des trafiquants. Ces derniers ne sont pas liés forcément à une organisation criminelle et correspondent plutôt à des petites mains indépendantes de tout réseau. Il peut s'agir par exemple de pêcheurs locaux ou encore de skipper de bateau de complaisance. Leur rôle prépondérant montre la carence de l'Union européenne et du droit international plus généralement à répondre ces problématiques. Le chevauchement des différentes normes rend le combat contre le trafic illicite infructueux. À l'échelle de l'Union européenne, les normes adoptées sont parfois illégitimes et inefficaces. Ce n'est pas le trafic en tant que tel qui est combattu, mais plutôt la migration irrégulière. À l'échelle du droit de la mer, peu de normes sont relatives aux droits humains et quand c'est le cas (tel que le principe de non-refoulement ou le devoir de prêter assistance) elles sont très peu respectées par les états. Seul le protocole contre le Trafic illicite des migrants par terre, mer et air semble avoir un intérêt.

Ainsi, les différentes actions envisagées à l'encontre du trafic illicite apparaissent comme inadéquate pour cette région. On tentera d'envisager des solutions pour un combat plus efficace contre le trafic illicite des migrants.

Mots-clés : Trafic- migrants irréguliers- droit de la mer- droit de l'Union Européenne- trafiquants- modus operandi- Déclaration entre la Turquie et l'Union Européenne.

Abstract

In this research, we will focus to the specificities of the trafficking of migrants in this region.

The first component of this border that facilitates the illegal passage of human beings is geographical, as Turkey, whose territory links two continents (Asia and Europe), is a gateway to Europe for people from the Middle East, but also from part of Africa and Asia. This can be explained by its physical proximity to the European Union's maritime border, and in particular to Greece. Indeed, the Turkish coast and the Greek Aegean islands are so close together that in some places the distance is not more than one mile.

In these conditions, it is easy to understand that migrants wishing to enter Europe opt for this crossing and that human trafficking networks are created to meet this demand. However, the crossing remains complex, which means that each migrant calls on at least one trafficker to cross the border.

This geographical context has a direct impact on the characteristics of the traffickers. They are not necessarily linked to a criminal organization and are rather small hands independent of any network. They may be, for example, local fishermen or skippers of boats of convenience.

Their predominant role shows the failure of the European Union and international law more generally to respond to these problems. The overlapping of different norms makes the fight against illicit trafficking fruitless. At the level of the European Union, the adopted standards are sometimes illegitimate and ineffective. It is not trafficking as such that is being combated, but rather irregular migration. At the level of the Law of the Sea, few standards are related to human rights and when they are (such as the principle of non-refoulement or the duty to assist) they are not respected by states. Only the Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air seems to be interesting for this fight.

Thus, the different actions envisaged against smuggling appear inadequate for this region. An attempt will therefore be made to envisage solutions for a more efficient fight against the smuggling of migrants.

Keywords: Trafficking- irregular migrants- law of the sea- European Union law- traffickers- modus operandi- Declaration Turkey and European Union.

Table des matières

INTRODUCTION.....	8
TITRE I : LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN DE LA FRONTIÈRE GRÉCO-TURQUE	11
Sous Partie I : Le contexte géographique de la frontière gréco-turque	11
I) La frontière maritime	12
II) Les différentes routes	17
Sous Partie II Un contexte humain de la frontière gréco-turque.....	21
I) Le profil des migrants dans la zone	21
II) Le profil des trafiquants dans la zone.....	27
Titre II Un cadre juridique complexe de la frontière gréco-turque	33
Sous Partie I Le Protocole contre le Trafic illicite de migrants par air, terre et mer	34
I) Le cadre général du Protocole contre le Trafic illicite de migrants par air, terre et mer	34
II) Une réelle incidence sur le droit national - Turquie Grèce	35
Sous Partie II Le droit de l'Union Européenne	36
I) L'échec de la déclaration entre la Turquie et l'Union Européenne	36
II) Les opérations européennes aux objectifs inadaptés	41
Sous Partie III Le droit de la mer	46
I) Une application incertaine du droit de la mer	46
II) Approche par zone maritime du droit de la mer	48
Titre III : Les solutions juridiques pour un combat efficace du trafic illicite des migrants	51
Sous Partie I Les problèmes soulevés dans les solutions employées contre le trafic illicite des migrants	51
I) Les notions erronées concernant le trafic illicite de migrants	51
II) Une intervention des pouvoirs publics à l'encontre des migrants	55
Sous Partie II Les solutions pragmatiques contre la lutte du trafic illicite des migrants.....	59
I) Une collaboration plus étroite avec les migrants	59
II) Une action à l'encontre d'acteur déterminé	60
III) Une ouverture aux cas légaux de la migration irrégulière	61
CONCLUSION	63

INTRODUCTION

L'usage par les migrants d'embarcations surchargées et totalement inaptées pour atteindre une destination est une réalité qui fait régulièrement actualité depuis des décennies. On pense notamment au boat people dans les années soixante-dix au Vietnam¹, l'épisode MV Tampa aux alentours de l'Australie² mais aussi et surtout aux différents accidents dans la Méditerranée³.

Il existe actuellement trois routes en Méditerranée : la route de la Méditerranée centrale⁴, la route de la Méditerranée occidentale⁵ et enfin, la route de la Méditerranée orientale. C'est cette dernière qui sera à l'étude dans le cadre de cette recherche. Elle se rapporte aux arrivées irrégulières de migrants en Grèce, à Chypre et en Bulgarie en passant principalement par la Turquie.

La Turquie est le pays qui va principalement nous intéresser pour cette recherche.

Ce phénomène de migration par la mer implique généralement l'existence d'une frontière. Une frontière se définit comme une ligne terrestre et maritime de séparation de compétences entre deux États. Les frontières nationales sont souvent des sources de coopération mais aussi de conflit entre deux pays voisins. Les voies de passage des frontières qu'elles soient régulières ou irrégulières ne sont pas aléatoires mais suivent généralement des connexions économiques et des liens historiques.

La frontière gréco-turque en est l'exemple parfait.

¹ Chaque individu ayant pris part à une importante vague de migration venue d'Indochine jusqu'en Europe et en Amérique du Nord par la mer de Chine à partir de 1975. Ce phénomène fut provoqué par des conflits armés dans la région, dus à de vives tensions de nature politique et économique entre l'URSS et la Chine sur fond de Guerre froide.

² En août 2001, le gouvernement australien Howard a refusé l'autorisation au cargo norvégien MV Tampa, transportant 433 réfugiés secourus et 5 membres d'équipage, d'entrer dans les eaux australiennes.

³ On pense aux naufrages des migrants dans la Méditerranée tout au long des années 2000.

⁴ La route de la Méditerranée centrale se réfère aux **arrivées irrégulières par voie maritime en Italie et à Malte**. Les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord transitent par la Tunisie et la Libye pour se rendre en Europe. Source : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/>

⁵ La route de la Méditerranée occidentale se réfère aux **arrivées irrégulières en Espagne**, tant par la voie maritime en Espagne continentale, que par la voie terrestre dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, en Afrique du Nord. Elle est principalement utilisée par des migrants d'Algérie et du Maroc. Mais aussi aujourd'hui la route de l'Afrique occidentale se réfère aux **arrivées aux îles Canaries**, dans l'océan Atlantique. En 2020, elle est devenue la route maritime la plus utilisée pour atteindre l'Espagne, avec dix fois plus d'arrivées qu'au cours de la même période l'année dernière. Cette route, avec des départs du Maroc, du Sahara occidental, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie, a représenté plus de la moitié des arrivées maritimes en Espagne. Source : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/>

La frontière gréco-turque est non seulement une frontière terrestre dans le Nord de la Turquie qui rejoint le Nord-Est de la Grèce⁶ mais surtout une frontière maritime tout au long de la Mer Égée⁷. Au total, la Turquie et la Grèce partagent une frontière d'au moins 206 kilomètres. Cette région est au cœur de la frontière européenne.

Elle représente une fracture brutale entre d'un côté les pays développés (les États Européens) et les pays en voie de développement développés tel que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. On assiste à un flux de capital et de personnes dans cette région qui se fait de l'est à l'ouest mais aussi du Sud au Nord⁸. Cette zone apparaît particulièrement stratégique pour l'opération de toute sorte de trafic tel que le trafic de drogue ou le trafic d'armes mais surtout pour le trafic illicite d'êtres humains.

La proximité de la Syrie à la Turquie via la frontière au Sud, a amené la Turquie, suite à la guerre syrienne, à devenir la principale route de passage pour les réfugiés syriens qui souhaitent atteindre l'Europe. La crise des réfugiés syriens est considérée comme l'une des plus grandes crises depuis la seconde guerre mondiale⁹. La Turquie, en général est plutôt considéré comme un pays de transition, a vu plus de quatre millions de syriens s'installer depuis 2011. Toutefois, la Grèce reste la principale aspiration des migrants irréguliers dans la mesure où elle fait partie de l'Union Européenne contrairement à la Turquie¹⁰. La Grèce mais aussi l'Union Européenne ont donc un intérêt supérieur à réguler les mouvements des migrants entre les deux pays¹¹. Ainsi, le gouvernement grec et l'Union Européenne ont adopté une approche de plus en plus sécuritaire voire militarisée de la gestion des frontières où l'on assiste à une dérogation à la

⁶ Ici notre recherche se focalisant seulement sur les frontières maritimes il n'y aura pas de recherche sur la frontière terrestre gréco-turque.

⁷ La mer Égée est une mer intérieure du bassin méditerranée située entre l'Europe et la Grèce à l'ouest et l'Asie et la Turquie à l'est. Elle s'étend de la côte thrace et du détroit des Dardanelles au nord jusqu'à la Crète au sud.

⁸ Ahmet İçduygu, *Transborder (2004) Crime between Turkey and Greece: Human Smuggling and its regional consequences* p 294-295.

⁹ Achiume, ET « Syria, cost-sharing and the Responsibility to Protect Refugees » 100 *Minnesota Law Review* (2015-2016) p. 687-688

¹⁰ La Turquie est candidate à l'Union Européenne depuis 1999 Les négociations d'adhésion ont démarré le 3 octobre 2005. En 2019, elles sont officiellement au « point mort » selon le Conseil de l'UE.

¹¹ *New York Times* 2020

législation européenne et aux normes internationales sur la protection des réfugiés¹². Pourtant, il est important de rappeler que la majorité de ces « migrants irréguliers »¹³ : demandeur d'asiles, réfugiés ou migrants économiques font appel à des trafiquants pour effectuer leur voyage en vue de rejoindre l'Europe. Ces réseaux de trafiquants ne placent d'ailleurs pas leur sécurité en priorité. Mais qui sont ces trafiquants ?

L'autre enjeu majeur de ce sujet est donc les trafiquants qui organisent ses traversés. Avant toute chose, il apparaît primordial de distinguer trafic (« smuggling » en anglais) et traite (« trafficking » en anglais) qui sont certes des notions imbriquées mais qui se distinguent sur de nombreux points. La traite a pour finalité l'exploitation des individus, exploitation qui peut être sexuelle ou économique, alors que le trafic n'appelle pas forcément à une exploitation. Par ailleurs, le trafic suggère le fait de faire passer illégalement une frontière à des individus, ce qui englobe un aspect de migration internationale alors que la traite des êtres-humains n'implique pas nécessairement le passage d'une frontière¹⁴.

Pour cette étude, il conviendra de s'intéresser au trafic des migrants et non à la traite même si les deux sont très liées et qu'en général les migrants objet de trafic sont souvent également objet de traite. Les trafiquants, la plupart du temps ne se trouve pas sur les bateaux qu'ils dirigent. Ils font parfois partie de réseaux criminels transnationaux mais pas seulement. Les trafiquants en terme général sont visés par le cadre légal de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les trajets par mer de migrants sont donc la plupart du temps à la main de trafiquants et causent la mortalité la plus élevée¹⁵. Au-delà, le trafic illicite de migrants par la mer fait partie des plus

¹² L'exemple récent avec les multiples « pushback » violents des gardes de côtes grec - une plainte déposée contre l'État grec auprès de la Cour européenne des droits de l'homme accuse Athènes de faire preuve d'un niveau de violence choquant dans le cadre d'opérations interinstitutionnelles sophistiquées qui s'inscrivent dans une stratégie illégale de refoulement visant à empêcher l'arrivée de réfugiés et de migrants. <https://www.theguardian.com/world/2021/apr/26/greece-accused-of-shocking-pushback-against-refugees-at-sea>

¹³ Les clandestins c'est-à-dire les migrants qui embarquent sur un bateau sans que le capitaine ne soit au courant ne font pas l'objet de cet étude - idem pour les personnes qui ont organisées elle-même le trajet sans les services de passeurs. Ainsi seules les migrants économiques, réfugiés et demandeurs d'asiles seront pris en compte.

¹⁴ İçduygu et Toktas (2002) How Do Smuggling and Trafficking Operate via Irregular Border Crossings in the Middle East?

¹⁵ UNDOC, « Issue Paper-Smuggling of Migrants by sea » op.cit supra not 1 p.9

larges activités illicites transnationales. Le profit global pour le trafic illicite de migrants et la traite des êtres-humains représente 5 à 7 milliards de dollars par an¹⁶.

Il reste complexe d'avoir des données exactes sur le trafic illicite des migrants car le côté « illicite » et « irrégulier » rendent difficile les recherches.

En quoi le trafic illicite des migrants dans cette zone géographique est spécifique et comment les stratégies employées par l'Union Européenne apparaissent comme inadéquates ?

TITRE I : LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN DE LA FRONTIÈRE GRÉCO-TURQUE

Sous Partie I : Le contexte géographique de la frontière gréco-turque

La Turquie est touchée par le problème de la migration irrégulière, car elle est un pays de transition entre le Moyen-Orient et l'Europe. La Turquie a des frontières avec l'Irak et la Syrie, ainsi que des contacts avec d'autres pays en crise économique et sociale en Asie comme l'Afghanistan, l'Érythrée, le Myanmar et le Pakistan¹⁷. Au cours de son histoire, la République de Turquie a été un pays d'origine, de transit et de destination¹⁸.

La Grèce est principalement frontalière à la Turquie et subit donc les conséquences de la Turquie comme pays de transition.

¹⁶ Di Nicola, 1999 :3

¹⁷ İçduygu A. Sert, D; Step by Step Migration through Turkey: From the Indian Subcontinent to Europe, CARIM-India Research Report 2012

¹⁸ OIM 2020

D) La frontière maritime

A) Les Îles, les villes turques et les camps de réfugiés

Les réseaux complexes de voies migratoires distinctes se croisent en des points clés appelés « villes pivots », qui servent de ciment à des tendances migratoires plus larges. Ces villes sont généralement situées à proximité de frontières politiques ou d'obstacles géographiques et, servent de point de collecte à la fois pour les trafiquants et les passeurs, mais aussi pour les migrants qui cherchent à acheter leurs services. L'expression « ville pivot » n'a pas de définition précise, si ce n'est celle d'une zone où se rassemblent les migrants et ceux qui offrent des services liés à la migration.



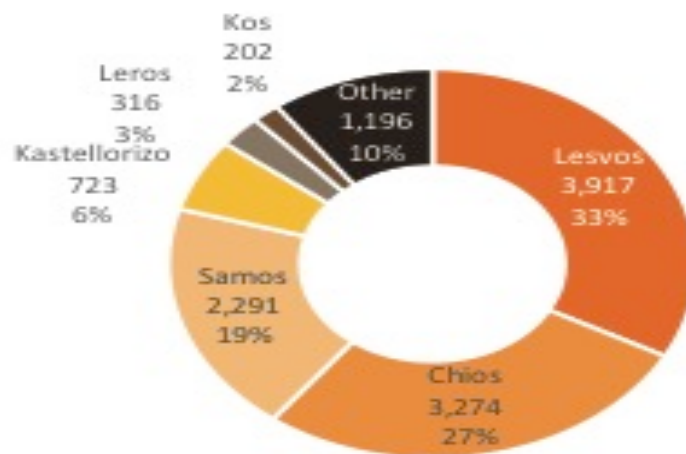
Figure 1 : carte géographique représentant la frontière entre la Grèce et la Turquie, Source Le Monde.

Les villes turques pivots devenant les points de passage pour prendre la route pour les îles grecques sur la côte ouest de la Turquie sont des villes comme Çesme, Bozburun et Sererihisar (dans la province d'Izmir) pour l'île grecque Chios.

Dikili, Ayvalik, Küçukkuyu et Behramkale sont proches de l'île grecque de Lesbos et enfin Kuşadası, Söke sont proche de l'île de Samos.

Il existe également des îles plus au sud-ouest de la Turquie tel que l'île de Rhodes avec des villes turques Fethiye, Dalaman et Marmaris, l'île Kastellorizo, l'île de Leros, l'île de Kos, Pserimos, Pselimos, Kalimno et d'autres ¹⁹ mais ces dernières sont moins marquées par la crise des migrants.

Pendant la crise de 2015, l'île grecque de Lesbos était l'épicentre avec plus d'1,5 millions d'arrivées, l'île de Chios se place quant à elle en 2^{ème} position et l'île de Samos en troisième position. Si on regarde les chiffres précis du nombre d'arrivants irréguliers entre le 1^{er} janvier et le 6 août 2017 : l'île de Lesbos accueille près de 33% des migrants irréguliers, l'île de Chios 27%, l'île de Samos 19%, Kastellorizo 6%, Leros 3% et Kos près de 2%.²⁰



Source: UNHCR.

Figure 2 : Nombre et part des arrivées irrégulières par la mer en Grèce, par port d'arrivée entre le 1^{er} janvier et le 6 août 2017. Source UNHCR.

¹⁹ • L'île de Gaidaros, Lipso e Farmakonisi avec comme villes turques proches Didim, Tekağaç, Mavişehir.
 • L'île de Simi, Tilos, Kos avec comme villes turque proches Datça, Bozburun, Hisarönü

²⁰ Lesbos 3,017 ; Chios 3,274 ; Samos 2,291, Kastellorizo 723 ; Leros 316, Kos 202. Source UNCHR

Les chiffres plus récents de septembre 2020 montrent une même réalité avec l'île de Lesbos qui accueille 4 108 soit 49% des arrivées en 2020, pour Samos 1411 soit 17% des arrivées et Chios 975 soit 12%, les îles Dodécanèse²¹ comprennent 20% des arrivées soit 1716.

Sur la période 2009-2014, le nombre de migrants entrant irrégulièrement dans l'Union Européenne par la route de la Méditerranée orientale a oscillé entre 25 000 et 57 000 par an.

En 2015, le flux est monté en flèche, avec plus de 850 000 franchissements irréguliers de la frontière faisant de la route de la Méditerranée orientale le principal point d'entrée en Europe pour les migrants irréguliers et les réfugiés.

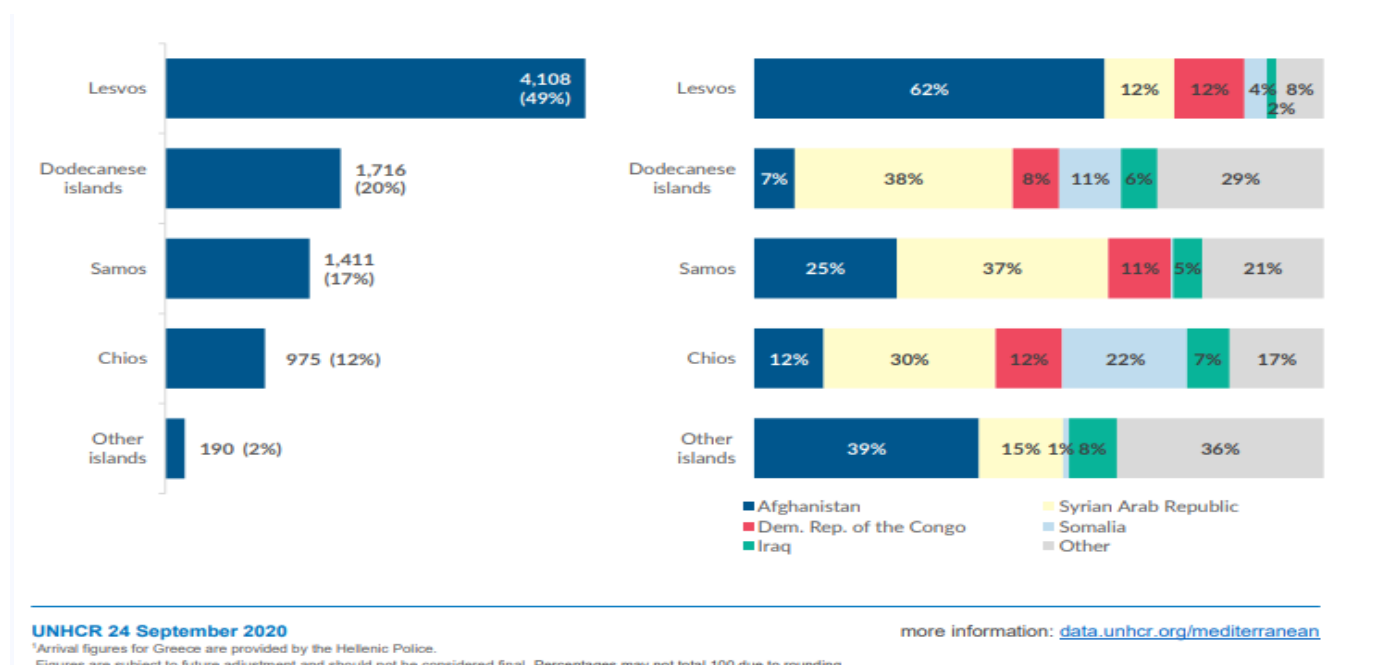


Figure 3 : Nombre et nationalité des migrants arrivés sur différentes îles grecques. Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

En 2016, le flux a rapidement diminué, une baisse qui s'est poursuivie en 2017²². La chute soudaine des arrivées sur les îles grecques a été attribuée à l'impact de la déclaration entre l'Union Européenne et la Turquie le 18 mars 2016.

En 2019, les arrivées par la route de la Méditerranée orientale étaient inférieures de 90 % à celles de 2015²³. Toutefois, entre 2019 et 2020, les arrivées en Grèce ne baissent plus et se

²¹Rhodes, Kos, Pátmos, Kálymnos, Kárpathos, Sými, Leros, Tílos, Níssyros, Kastelórizo, Astypalée et Kassos

²² UNODC Global Study on Smuggling of migrants 2018

²³ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/eastern-mediterranean-route/>

poursuivent au même rythme²⁴. Entre le 1^{er} janvier et le 18 mars 2020 le nombre d'arrivé en Grèce était de 7,178 alors qu'entre le 1^{er} janvier et 18 mars 2019 le nombre d'arrivé était de 4,614.²⁵

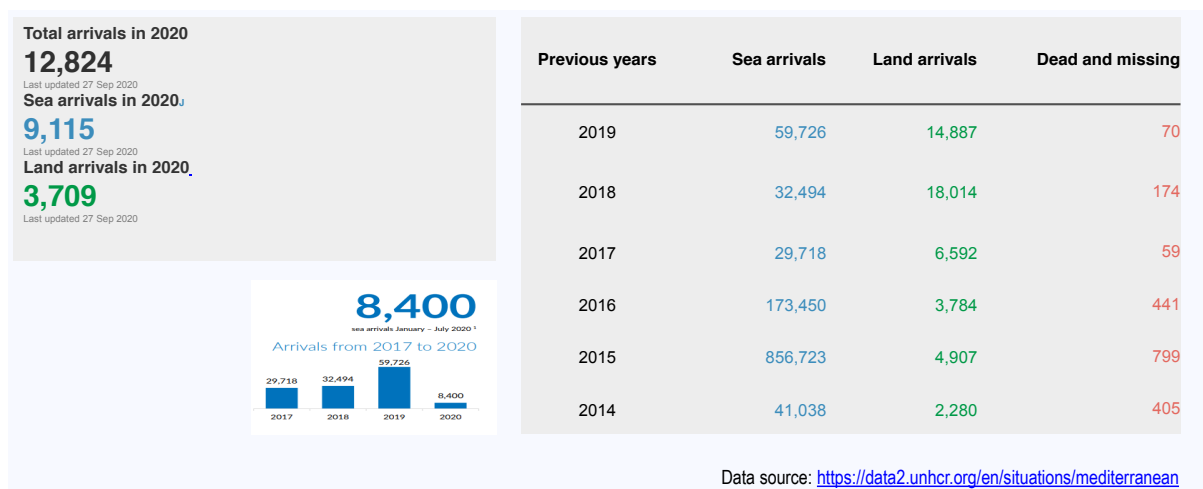


Figure 4: Évolution du nombre d'arrivées en Grèce depuis 2014. Source Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Sur la côte-ouest de la Turquie autour des principales villes pivots, il n'existe pas de camps de réfugiés. Les uniques camps de réfugiés qui existent en Turquie se trouvent à la frontière turco-syrienne à Kilis et dans la frontière gréco-turque terrestre au nord de la Turquie dans la ville d'Edirne²⁶. Bien souvent, les migrants dans les villes turques pivots trouvent du travail et restent pour se faire de l'argent pour payer leur traversée²⁷.

C'est à la suite de la traversée, dans les îles grecques que les migrants irréguliers se trouvent enfermés dans des camps de réfugiés. Ils se retrouvent piégés au seuil de l'Europe, incapables de poursuivre leur route, mais également réticents à retourner en Turquie, après avoir fait des investissements coûteux dans leur voyage initial. Des milliers de migrants et demandeurs

²⁴ IOM Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée en 2020, <https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2020-4-432-deces-en-mer-68>

²⁵ IOM Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée en 2020, <https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2020-4-432-deces-en-mer-68>

²⁶ <https://www.infomigrants.net/en/post/23007/migrants-face-harsh-conditions-in-edirne-turkey-iom>

²⁷ La ville d'Izmir montre cette dynamique.

d'asile ont été hébergés dans le camp de Moria sur l'île de Lesbos qui est géré par le gouvernement grec, mais financé par l'Union Européenne. En mars 2018, le camp comptait 5 300 résidents dans un espace censé accueillir 2 000 personnes²⁸. Désormais le camp Moria a brûlé, mais un nouveau camp de réfugiés sur Lesbos²⁹ est prévu. Pour l'île de Samos c'est le camp de Vathy³⁰ et enfin pour l'île de Chios c'est le camp de migrants de Vial.³¹

B) La spécificité maritime de la région

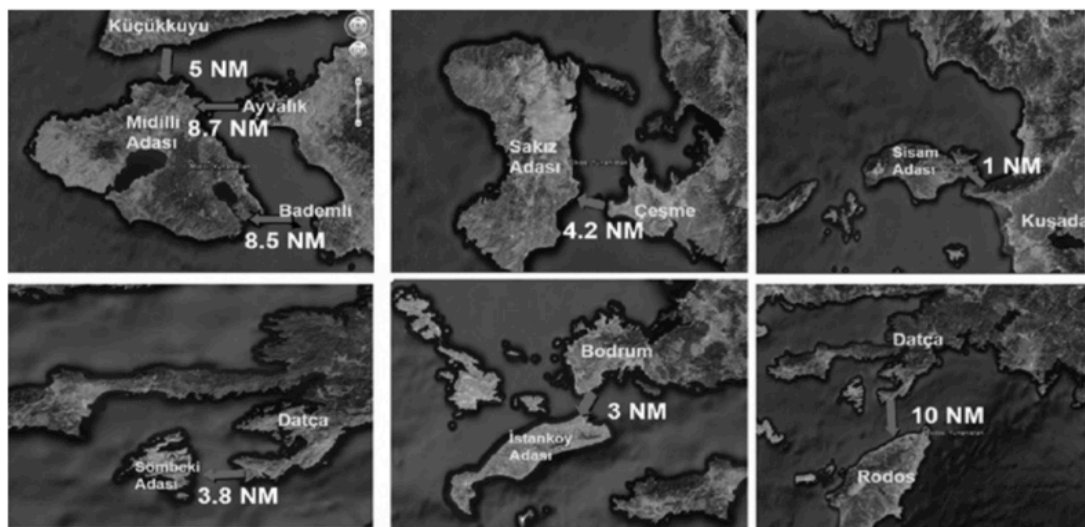


Figure 5: Distance entre la Turquie et les îles grecques les plus proches. Source : Turkish Coast Guard.

²⁸ Reluctant Reception (Refugees, Migration and Governance in the Middle East and North Africa) Kelsey P. Norman- Un journaliste du New York Times décrit la situation « La pluie détrempe les tentes et il y a un manque d'électricité et d'eau chaude dans les douches, même en hiver. Les toilettes et les douches publiques sont souillées d'excréments. La nourriture, aussi mauvaise soit-elle, est souvent épuisée. Les files d'attente pour tout sont interminables. Des bagarres éclatent constamment. La violence, le vol et le viol sont des menaces constantes. »

²⁹ <https://www.infomigrants.net/fr/post/28928/lesbos-ouverture-d-un-nouveau-camp-de-migrants-en-2021>

³⁰ https://www.lemonde.fr/international/article/2021/02/26/a-samos-la-galere-sans-fin-des-refugies-bloques-aux-portes-de-l-europe_6071242_3210.html?fbclid=IwAR255ZDSaSu1RawXvgLUDxHYVMOTeWfAHGz1ONSaEhJSy36zhiXMuQZaoNE

³¹ <https://www.infomigrants.net/fr/post/4843/reportage-le-camp-de-migrants-de-vial-une-vision-de-l-enfer-sur-l-ile-de-chios-2-6>

Le conflit de cet été au sud de la Mer Égée avec le déploiement de l'Oruç Reis au large de l'île Kastellorizo montre la spécificité maritime de la région³².

La largeur de la mer territoriale entre la Turquie et la Grèce est fixée à 6 milles depuis 1966 et non à 12 milles comme il est inscrit dans le droit international de la mer³³. Ainsi, si la Grèce décidait d'étendre sa mer territoriale à 12 milles comme la Convention de Montego Bay lui autorise les turcs ne pourraient plus traverser la mer Égée sans passer par les eaux grecques, tant les îles sont nombreuses

La principale conséquence de ces côtes trop proches est que la mer Égée est devenue la route la plus prisée pour atteindre l'Europe pour « les migrants irréguliers » car les îles grecques sont très proches du continent turc (voir Figure 3). La distance entre le continent turc et les îles grecques est suffisamment courte pour pouvoir naviguer sans être détecté ou arrêté.

Par exemple, la distance entre le continent turc et l'île grecque de Samos est seulement d'un mile. Ainsi, la garde côtière des deux pays n'a qu'un demi-mile de juridiction pour intervenir dans ses activités. Le pourcentage d'arrestation dans la région de la mer Égée est de loin la plus grande en comparaison avec les autres régions maritimes d'Europe.

II) Les différentes routes

Les différentes routes sont marquées par des points de passage (A) dont les conditions de traversées sont difficiles (B).

A) Les routes et leurs points de passage

Il faut savoir qu'un migrant en transit en Turquie a généralement déjà passé un an en route entre son premier départ et son arrivée en Turquie, il a également passé près de deux ans en Turquie et il prévoit de partir pour sa destination finale un an plus tard.

Depuis 2018 et surtout depuis 2019, en raison des troubles internes en Lybie, il a été établi que les migrants ont commencé à utiliser le corridor Iran-Turquie pour atteindre l'Europe. Les migrants des pays africains ont commencé à utiliser les routes des migrants afghans. Ils rentrent illégalement dans les villes turques de l'est (dans les provinces de Van, Hakkari et Agri en

³²https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/14/pourquoi-la-grece-et-la-turquie-s-affrontent-en-mediterranee-orientale_6052162_3210.html

³³ Depuis 1982 avec la Convention de Montego Bay, la largeur de la mer territoriale peut atteindre 12 milles depuis les côtes (environ 22, 2 km) et l'État y dispose les mêmes droits de souveraineté que son territoire terrestre

B) Les conditions

Les conditions de traversées sont particulièrement difficiles entre la Turquie et la Grèce. Premièrement, selon la saison, hiver (de novembre à juin) ou en été (de juin à octobre) les conditions ne sont pas les mêmes. Le prix du voyage entre les côtes turques et l'une des îles grecques sur le plus petit bateau gonflable se situerait entre 1000 et 2000 euros par personne. Le même trajet peut être proposé à 900 euros ou jusqu'à 7000 euros selon la demande, le mode de transport ou la saison de l'année.

Turkey coastline – Greek islands	Sea route	From around US\$1000 up to 8000	European Commission, Directorate General for Migration and Home Affairs, <i>A study on smuggling of migrants: Characteristics, responses and cooperation with third countries, Final Report, September 2015</i> : 43.
----------------------------------	-----------	---------------------------------	---

Figure 7: Frais de trafic rapportés dans études récentes – Office des Nations Unies contre les drogues et le crime.

Toutefois, il est important de préciser que l'été comme l'hiver la mer Égée est particulièrement froide, elle est de 15 degrés en moyenne l'hiver et de 23 degrés en moyenne l'été en juillet et août³⁶. Le voyage en bateau de la Turquie à la Grèce prend généralement quelques heures.

Concernant la route pour l'Italie, les frais de passage sont de 5500 à 6000 euros dans la province d'Izmir et de 7 000 à 10 000 euros dans la province de Muğla³⁷.

Il existe des tarifs différents pour les familles et les mineurs, mais aussi pour les nationalités et le niveau de contrôle aux frontières. Les routes à haut risque sont généralement peu coûteuses alors que les routes à faibles risques sont largement plus coûteuses. D'autre part, c'est la somme que le migrant va payer qui va déterminer en grande partie le voyage et donc ses risques.

Les différents types d'embarcations maritimes utilisées pour faire passer les migrants entre les deux pays sont particulièrement insalubres et dangereuses. Par exemple, il peut s'agir de barques gonflées de deux mètres de long dans lesquelles sont chargées 17 personnes, un bateau

³⁶<https://www.climatsetvoyages.com/climat/grece/iles-egeennes>.

³⁷ Cette région comprend notamment des villes comme Bodrum.

de plaisance de 12 mètres de long avec des cabines transportant jusqu'à 58 personnes, mais aussi des bateaux en bois ou en fibre de 28 mètres de long avec près de 188 passagers³⁸.

Les bateaux pneumatiques non prévus à la navigation et les bateaux en fibre ou en bois représentent 97% des navires de migrants, 81% des décès en mer se produisent sur ce genre de bateaux.

TABLE 19.3 *Types of migrant vessels, 2015.*

Types of vessels (2015)		
Vessel Type	2015	%
Inflatable Boat	1961	87
Fiber/Wooden	205	10
Pleasure Yachts	39	2
Others	20	1

81% of fatalities occur on these boats

SOURCE: TURKISH COAST GUARD

Figure 8 : Types de navires de migrants, 2015 Source : Turkish coast guard.

La durée d'attente pour que le migrant puisse effectuer le voyage dépend de deux choses : leurs moyens de déplacement et le montant qui va être payé au trafiquant. Pour ceux qui souhaitent traverser par la mer le temps d'attente peut être de plusieurs jours voire plusieurs mois ou années. Cela va dépendre du nombre de personne que le trafiquant peut prendre sur le bateau, le paiement et les conditions météorologiques.

La plupart des migrants déclarent à leur arrivée en Grèce aux ONG, qu'ils avaient accepté et payé pour un type de voyage très différent. Beaucoup d'entre eux affirment avoir refusé de monter à bord du navire mais ont été contraints par les passeurs.

³⁸ Ahmet İçduygu Transborder crime between Turkey and Greece: Human smuggling and its regional consequence

Sous Partie II Un contexte humain de la frontière gréco-turque

Le contexte humain de la frontière gréco-turque amène à une analyse du profil des migrants dans la zone (I) mais également du profil des trafiquants (II).

I) Le profil des migrants dans la zone

A) La spécificité Syrienne

La majorité des arrivants en Grèce sont des Syriens. Sur la première moitié de 2017, les Syriens constituaient 38% des arrivées en Grèce (comparaison 45% en 2016 et 57% en 2015). Ils viennent accompagnés soit de leurs épouses, enfants, frères et sœurs et parents.

Près de 88% des Syriens arrivés sur les îles grecques en 2016 voyageaient avec un membre de leur famille proche. Au total, 70% des réfugiés syriens sont des femmes et des enfants. (54% des hommes et 46% des femmes)³⁹.

Les Syriens sont privilégiés en Turquie par rapport aux Irakiens et aux Iraniens, car ces derniers ont la chance d'avoir reçu beaucoup plus d'aide par le gouvernement turc. La Turquie a dépensé plus de sept milliards sur ses propres ressources pour « la crise des Syriens ».

Certains Syriens sont ethniquement turkmènes, un groupe ethnique turc dont la langue est plus proche du turc que de l'arabe et ont donc plus de facilité à s'intégrer dans la communauté turque. Les Syriens kurdes sont confrontés eux à une situation plus difficile en Turquie en raison des tensions permanentes entre les kurdes de Turquie et le gouvernement central.

Lorsque la ville de Kobané a été assiégée dans le nord de la Syrie en 2014, le gouvernement turc a d'abord refusé de laisser les Syriens kurdes traverser la frontière, même s'il a fini par céder et à décider d'établir des camps temporaires pour eux à l'intérieur de la Turquie.

Les opposants politiques ont critiqué l'accueil chaleureux et financièrement généreux du Parti de la justice et du développement AKP⁴⁰ (partie politique turc actuellement au pouvoir) envers les réfugiés syriens depuis 2011. Certains l'ont perçu comme un stratagème pour gagner de futurs électeurs. En effet, 55 000 syriens ont obtenu la citoyenneté turque.

³⁹ Source ASAM Turkey interview (SGDD ASAM Sığınmacılar ve Göçmenlerle Dayanışma Derneği)

⁴⁰ Partie politique du président actuellement au pouvoir en Turquie Recep Tayyip Erdogan

Les Syriens sont sous régime de protection temporaire en Turquie⁴¹. En effet, la Turquie maintient des limitations géographiques à la Convention de 1951 sur les réfugiés. Elle n'accorde le statut de réfugiés à part entière qu'aux personnes originaires de pays membres du Conseil de l'Europe. Ainsi, les Syriens en Turquie ne sont pas considérés comme des réfugiés.

Dans 81 provinces, la Turquie accueille 3.621.968 réfugiés syriens⁴² dont 59.785 Syriens vivent dans des camps.

Une autre particularité du système d'asile turc est que le gouvernement a établi une soixantaine de « villes satellites » utilisées comme résidence temporaire pour les réfugiés. Une fois enregistrés auprès des autorités turques, les réfugiés sont affectés à l'une de ces villes, dont beaucoup sont situées dans les provinces intérieures de la Turquie. Tant qu'ils vivent dans la ville, les réfugiés ont accès aux soins de santé, aux écoles, et à une modeste allocation variable selon la province. Normalement, les personnes sous protection temporaire sont contraintes par le ministère de résider dans l'une des 28 villes satellites durant la totalité de la procédure d'asile, mais la Turquie a accepté en 2011 que les Syriens puissent se déplacer dans d'autres villes et ne soient pas rattachés seulement à leur ville satellite⁴³.

⁴¹ Ils ne sont pas considérés comme « réfugiés » car la Turquie a fait une réserve géographique à la Convention de Genève de 1951 qu'elle a ratifiée. Dans la pratique, cela signifie uniquement les réfugiés venant de Russie ou des États du Caucase (Ukraine). Tous les autres réfugiés originaires de pays non européens qui arrivent en Turquie et qui passent avec succès la procédure de détermination du statut de réfugié se voient accorder par le gouvernement turc soit un statut conditionnel, soit une protection temporaire, mais non le statut de réfugié.

⁴² Directorate general of migration management (DGMM), 20 septembre 2020

⁴³ Reluctant Reception Kelsey P.Norman. Les syriens pouvaient toujours perdre l'accès à des soins de santé complets et à l'éducation en choisissant de quitter leur ville d'enregistrement. Toutefois, certains réfugiés ont choisi de renoncer à l'accès à ces services pour trouver un emploi.



Figure 9 : Répartition des syriens sous protection temporaire par Province. Source Directorate general of migration management (DGMM).

Autrefois, les Syriens pouvaient entrer en Turquie sans visa. Cette politique a pris fin en 2016 lorsque la Turquie a introduit des exigences de visa uniquement pour les Syriens arrivant en Turquie par voie aérienne ou maritime.

La Turquie a construit un mur de 764 kilomètres de long le long de sa frontière avec la Syrie en 2018 pour empêcher les traversées irrégulières. Cependant, le mur n'a pas été en mesure d'arrêter complètement les traversées irrégulières et il a exacerbé les difficultés à traverser la frontière turco-syrienne.⁴⁴

B) Les autres nationalités

Les autres nationalités majoritaires arrivant en Grèce sont Irakiens, puis Pakistanais, Afghans et enfin Somaliens et Érythréens. En effet, en plus des réfugiés syriens, la Turquie accueille près de 500 000 non-Syriens provenant de 85 nationalités différentes dont la plupart sont des Afghans et des Irakiens.

⁴⁴ Asylum Information Data base AIDA 2020 <https://www.ecre.org/aida-2020-update-turkey/>

Nationality Distribution of Irregular Migrants in Aegean Region (Services Provided by ASAM / 1st of January - as of 31st of July 2020)

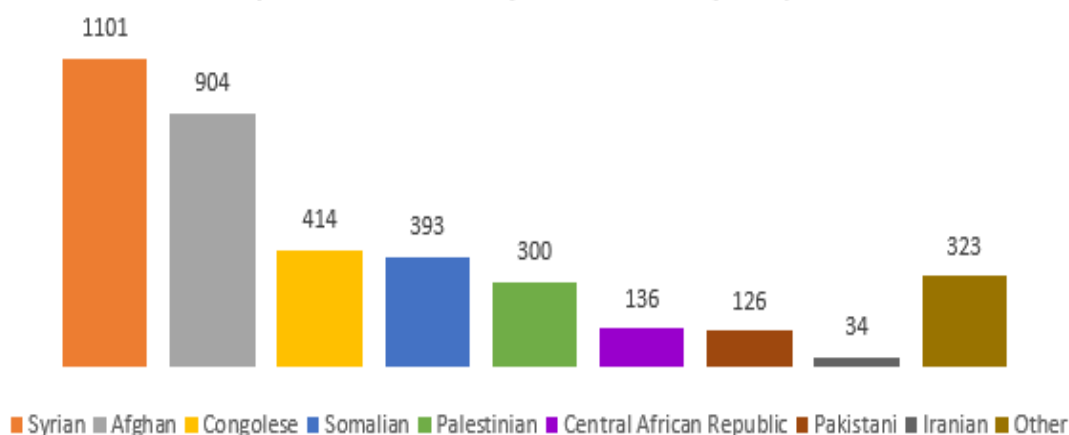


Figure 10 : Répartition des nationalités des migrants irréguliers dans la région Égéeenne (entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020) Source : Association for Solidarity with asylum seekers and migrants- ASAM.

Les principales nationalités des demandeurs d'asile en 2019 étaient les Afghans, les Irakiens et les Iraniens⁴⁵. En novembre 2019, le ministère turc de l'Intérieur a déclaré que le nombre total de titulaires du statut de protection internationale en Turquie était de 324 161. La direction générale turque de la gestion des migrations (DGMM) a accepté 23 886 demandes de protection internationale en 2016⁴⁶.

En dehors de ce chiffre, aucune donnée récente n'est disponible sur les taux de reconnaissance ou les résultats des recours en matière d'asile.

C) Droits humains attachés aux migrants

Les États n'ont pas voulu que l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 représente un droit d'asile. Les États de destination des migrations n'ont donc pas l'obligation de permettre l'entrée des personnes irrégulières sur leur territoire et les personnes persécutées ne bénéficient pas non plus d'un droit d'asile. Ils ont en vertu de leur souveraineté

⁴⁵ (DGMM 2020).

⁴⁶ Rapport 2016 sur la migration en Turquie.

territoriale, le droit d'exercer un contrôle sur l'entrée, le séjour et la potentielle expulsion des non-nationaux. Cependant, de manière explicite et implicite, les Conventions relatives aux réfugiés incluent des droits humains qui permettent de protéger les migrants irréguliers.

En premier lieu, le principe de non-refoulement qui affirme qu'une personne ne peut être refoulée si elle encourt certains risques en cas de retour. Ce principe ne crée pas de droit à recevoir l'asile, il circonscrit que les États peuvent entreprendre de manière légale.⁴⁷

Cette obligation de non-refoulement se trouve dans la Convention sur le statut des réfugiés, (Article 33 (1)), Convention contre la Torture (Article 3), dans des conventions régionales (tel que la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique Nations Unies) et manière implicite dans d'autres instruments de droits humains.⁴⁸

On débat encore si cette obligation est entrée dans le droit coutumier international ou a même atteint le statut de jus cogens.

Ainsi, un examen positif du système d'asile ou de protection de l'État tiers est nécessaire et incombe à l'État qui désire amener les migrants dans un pays tiers. Cela inclut au minimum les ratifications des conventions pertinentes, l'existence d'un système d'asile et l'application pratique des protections pertinentes.

En ce qui concerne la Turquie cette obligation a pour longtemps était un problème car la Turquie est certes membre de la Convention de Genève sur la protection des réfugiés toutefois, elle a mis une réserve géographique qui consiste à limiter l'accès au statut de réfugié pour les seuls citoyens dont le pays est membre du Conseil de l'Europe. Ainsi, un Syrien en Turquie n'est pas considéré comme un réfugié.

Cette évolution est apparue très récemment avec la première loi turque sur l'asile, à savoir la loi sur les étrangers et la protection internationale (LFIP) qui a été adoptée en 2013 et est entrée

⁴⁷ G. S Goodwin-Gill " The right to Seek Asylum: Intereption at Sea and the principle of Non-Refoulement" International Journal of Refugee Law.

⁴⁸ Pacte International relatifs aux droits civils et politiques Nations Unies, ou encore par la CEDH Hirsii et autres contre Italie, 2012, 27765/09 par 81 et 113-114, par rapport aux expulsions. Ce cas a opposé un groupe de migrants somaliens et érythréens dont les bateaux ont été interceptés en haute mer mais dans la Zone SAR maltaise, par les gardes de côtes et la garde des finances italiens. Ces migrants ont été transférés sur des navires militaires italiens qui les ont amenés sans leur annoncer leur destination du trajet en Libye, le pays où ils avaient embarqués. Ils ont saisi la CEDH car l'Italie a non seulement violé son obligation de protéger contre la torture, les traitements inhumains et dégradants qu'ils risquaient de subir après leur retour en Libye et ensuite probablement en Éthiopie et Somalie mais aussi l'interdiction d'expulser des étrangers de manière collective.

en vigueur en 2014. La LFIP a introduit des garanties claires contre le refoulement et des droits cruciaux pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en Turquie.⁴⁹

Avant cette loi, le principe de non-refoulement n'était pas présent dans la législation turque donc le simple fait d'être en Turquie pouvait permettre un retour au pays d'origine.

Toutefois, malgré cette législation, la Turquie a déclaré un plan de retour pour les réfugiés syriens actuellement en Turquie vers une « zone sûre » sous contrôle turc dans le nord de la Syrie.

S'agissant de la Grèce, il n'y a à priori aucun problème car la Grèce est membre de l'Union européenne et se voit donc imposer l'article 78 § 1 du TFUE⁵⁰ et l'article 19§2 de la Charte Européen des droits fondamentaux.⁵¹ Toutefois les affaires récentes de Frontex et les gardes-côtes grecs démontrent un non-respect de ce principe.⁵²

En second lieu, il existe également le principe d'interdiction de l'expulsion collective. L'expulsion collective se définit comme « toute mesure de l'autorité compétente contraignant des étrangers en tant que groupe à quitter un pays sauf dans les cas où une telle mesure est prise à l'issue et sur la base d'un examen raisonnable et objectif de la situation particulière de chacun des étrangers qui forment le groupe ». L'Interdiction d'expulsion collective renforce l'obligation d'examen en bonne et due forme du statut de chaque individu.⁵³

⁴⁹ https://www.asileproject.eu/wp-content/uploads/2021/03/Country-Fiche_Turkey_Final_Pub.pdf. Ineli-Ciger 2019.

⁵⁰Article 78 1. L'Union développe une politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire visant à offrir un statut approprié à tout ressortissant d'un pays tiers nécessitant une protection internationale et à assurer le respect du principe de non-refoulement. Cette politique doit être conforme à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et au protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés, ainsi qu'aux autres traités pertinents.

⁵¹ Article 19 2. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un État où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. Charte Européen des droits fondamentaux.

⁵² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-005836_FR.html

⁵³ Dans l'arrêt *Hirsi Jama et autres contre Italie* au §177 la CEDH soutient que « le but de l'article 4 du Protocole n°4 est d'éviter que les États puissent éloigner un certain nombre d'étranger sans examiner leur situation personnelle et par conséquent, sans leur permettre d'exposer leurs arguments s'opposant à la mesure prise par

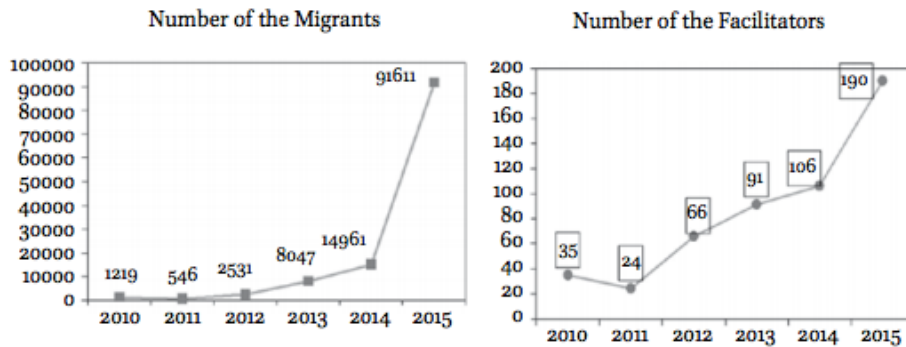


FIGURE 19.6 *Migrant numbers, 2010–2015.*
SOURCE: TURKISH COAST GUARD

Figure 11: Nombres de migrants irréguliers et de trafiquants entre 2010 et 2015. Source : Turkish Coast Guard.

Frontex a signalé en 2016 que les passeurs opéraient en réseau le long de la côte turque. Chaque réseau contrôle une zone de départ spécifique et sert souvent les migrants selon leurs origines. La nationalité des passeurs et la nationalité des migrants est en général la même.

Les passeurs proposent non seulement des offres de passage vers la Grèce, mais ils fournissent également des informations sur les processus d'asile dans les pays de destination ainsi que de faux documents. Toutefois, les passeurs, qui contribuent à faciliter le franchissement illégal des frontières commettent également des violations des droits de l'homme, qui peuvent prendre la forme de viols, d'abus physiques et mentaux, de privation de nourriture, d'abandon et de mort⁵⁷.

Le trafic dans cette zone n'est pas vu comme une réelle organisation criminelle, mais vraiment comme un métier commun qui fait vivre les locaux. La contrebande peut dans certaine zone être vue comme une partie de l'économie au même titre que l'élevage⁵⁸.

Les trafiquants en mer sont en général des petites mains dans l'organisation criminelle. Il s'agit d'une des étapes les plus dangereuses et les organisateurs et les chefs du trafic sont basés à

⁵⁷ (OIM, 2000:6).

⁵⁸ Dans la région de Van, certains trafiquants disent que dans cette région : « la contrebande fait partie de notre économie. Sans l'élevage et la contrebande, les habitants de cette région n'auraient pas survécu pendant des siècles. La contrebande est un mode de vie ici et n'est pas quelque chose de négatif. Être médecin ou ingénieur n'est pas différent d'être contrebandier. Mon père et mon grand-père étaient également dans le secteur de la contrebande. » Ahmet Içduygu, Sule Toktas How do Smuggling and Trafficking Operate via Irregular Border Crossings in the Middle East?

terre. Les trafiquants ou passeurs sont parfois même des pêcheurs locaux⁵⁹. Sur certains bateaux de migrants souvent ils ne se trouvent aucun trafiquant.⁶⁰ Par ailleurs, certains skippers peuvent ou non faire partie d'un réseau fixe organisé. Il peut également s'agir de travailleurs indépendants qui offrent leurs services à ceux qui le souhaitent.

Ainsi, le marché du trafic d'êtres humains présente essentiellement une organisation sociale. Cela implique l'absence de lien implicite entre les acteurs du marché et les organisations criminelles à grande échelle. En outre, l'atmosphère sociale du marché contraste avec les descriptions des passeurs comme des acteurs apathiques ou prédateurs. Au contraire, certains passeurs ont des incitations non monétaires à fournir leurs services, comme le désir d'aider les membres de leur famille et de leur communauté. Les migrants qui ont besoin de services de passeurs jouent souvent un rôle actif dans la recherche de prestataires de services et peuvent compter sur les recommandations de leur famille, de leurs amis et de leur communauté. Cette dépendance à l'égard des communautés sociales pour accéder au marché du trafic crée un environnement dans lequel les prestataires de services se divisent souvent en fonction de la parenté, de la communauté, de l'ethnie, de la religion et de la géographie.

Ainsi, les relations sociales sont le principal facteur d'organisation. Le caractère socialement organisé de l'industrie du trafic contraste avec la représentation politique et médiatique des passeurs comme étant explicitement amoraux. Les prestataires de services de contrebande répondent à un besoin de leurs communautés et sont souvent perçus localement comme des fournisseurs de services nécessaires, plutôt que comme des acteurs criminels.

Le marché du trafic d'êtres humains doit être compris comme étant organisé horizontalement, et non hiérarchiquement. Ces groupes d'acteurs varient en taille et en degré de sophistication, mais la plupart d'entre eux doivent être considérés comme des réseaux d'acteurs indépendants, jouant des rôles individuels dans le cadre d'une opération de trafic plus vaste, plutôt que comme des syndicats du crime organisés dotés d'une structure pyramidale stricte⁶¹.

⁵⁹ UNODC « Issue Paper-Smuggling of Migrants by Sea » p 21 ; UNODC « Transnational Organized Crime in the fishing industry : focus on: Trafficking in persons, smuggling of Migrants and Illicit Drug Trafficking » Vienne, 2011 p.74.

⁶⁰ UNODC « Issue Paper- Smuggling of Migrants by Sea » pp. 31-32.

⁶¹ Fallone Social Capital and Transnational Human Smuggling- Andrew Fallone.

B) Le modus operandi des trafiquants

L'organisation des trafiquants dans cette zone se fait de manière plutôt informelle. Un passeur ou une passeuse attend d'être trouvé dans la rue, sur les places bondées, dans les cafés.

Les migrants et les réfugiés rencontrent généralement des intermédiaires qui les informent des conditions de passage des passeurs.s.e.s.

En attendant leur départ pour la Grèce, les passeurs peuvent placer les migrants et les réfugiés dans des logements insalubres, sans chauffage, sans eau courante ni sanitaires, et avec peu de nourriture.

L'attente pour la traversée va dépendre du montant donné par le migrant pour la traversée.

En général, le forfait comprend plusieurs tentatives. En cas d'échec de la première traversée, le migrant a le droit de voyager de nouveau gratuitement. Parfois, les migrants paient la moitié des frais à l'avance et l'autre moitié à l'arrivée. Lorsque des parents ou des amis effectuent le paiement, les passeurs peuvent fournir des photos du migrant dans le pays de destination comme preuve de son arrivée à bon port.⁶²

Le système hawala⁶³ est largement utilisé le long de la route de la Méditerranée orientale, ce qui rend pratiquement impossible la traçabilité des flux financiers. Les responsables de la transaction monétaires jouent un des rôles les plus importants. L'élément financier est crucial dans les opérations de trafic pour deux raisons. D'une part, il garantit l'aspect commercial de la transaction, les deux parties profitant de l'arrivée du migrant à la destination convenue. C'est seulement dans la situation où le migrant n'arrive pas qu'ils ne pourront pas recevoir le paiement. Ainsi, la relation est essentiellement basée sur un accord mutuel, le passeur fournissant un service pour lequel il ne sera pas payé (ou moins payé) tant que le migrant n'aura pas atteint sa destination finale. Ainsi, un élément de contrôle, bien que limité, reste entre les mains des migrants.⁶⁴

⁶² Ahmed İçduygu, *Transborder Crime between Turkey and Greece: Human Smuggling and its regional consequences*

⁶³ Le système de l'hawala est un système traditionnel de paiement informel. Son origine exacte n'est pas déterminée, mais il semble être apparu comme moyen de financement du commerce sur les grandes routes d'échange.

En raison de la manière dont le capital social influence la sélection des prestataires de services par les migrants, le maintien d'une réputation positive détermine souvent les stratégies de rentabilité des passeurs. La réputation d'un prestataire de services de trafic illicite est l'un des critères les plus importants qui influencent le choix des migrants, certains donnant même la priorité à un prestataire ayant une bonne réputation plutôt qu'à d'autres options moins coûteuses.⁶⁵ Les prestataires de services de trafic illicite reconnaissent que le maintien d'une bonne réputation fait partie intégrante de leur rentabilité et donnent souvent la priorité à la protection de leur réputation.⁶⁶ Afin d'éviter de générer une réputation négative qui se propagerait à travers les réseaux sociaux de la diaspora, les prestataires de services de passeurs peuvent offrir aux migrants des prix réduits s'ils ne parviennent pas à fournir les services attendus. Dans un effort pour protéger les relations sociales et tirer parti de la demande de certaines communautés, ils peuvent également fournir à certains migrants des services de meilleure qualité et des départs accélérés afin de se forger une réputation positive.⁶⁷ Cette dépendance à l'égard de la réputation a également pour effet de décourager les actions qui pourraient être tentées afin d'exploiter l'asymétrie de l'information sur le marché pour réaliser un profit plus élevé.⁶⁸

L'asymétrie de l'information est donc limitée par l'accumulation d'un capital social. Il constitue l'ensemble des connaissances, des ressources d'information et des relations dont dispose un

⁶⁵ Biner, Özge (2018), 'Crossing the mountain and negotiating the border: Human smuggling in eastern Turkey'. *New Perspectives on Turkey*, 59, pp. 89-108. <https://www.cambridge.org/core/article/crossing-the-mountain-and-negotiating-the-border-human-smuggling-in-eastern-turkey/243DC2644E0D17581A8C0C2F4C6F6FCA>.

⁶⁶ İçduygu, Ahmet and Toktaş, Sule (2002), 'How do Smuggling and Trafficking Operate via Irregular Border Crossings in the Middle East? Evidence from Fieldwork in Turkey'. *International Migration*, 40. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/1468-2435.00222>; Albahari, Maurizio (2018), 'From Right to Permission: Asylum, Mediterranean Migrations, and Europe's War on Smuggling'. *Journal on Migration and Human Security*, 6. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/2331502418767088>.

⁶⁷ Social Capital and Transnational Human Smuggling- What is the Impact of Counter-Smuggling Policies? Andrew Fallone.

⁶⁸ Friebel, Guido and Guriev, Sergei (2006), 'Smuggling Humans: A Theory of Debt-Financed Migration'. *Journal of the European Economic Association*, 4, pp. 1085-111. <https://doi.org/10.1162/JEEA.2006.4.6.1085>.

certain groupe⁶⁹. Il permet aux migrants de recueillir des informations sur le chemin à parcourir et sur la réputation des fournisseurs potentiels de services de passage clandestin contribuant ainsi à atténuer les risques intrinsèques à la migration irrégulière.⁷⁰

Le capital social se dissémine par le biais des parents, des connaissances et des communautés, ce qui implique une organisation en réseau, avec le potentiel d'un réseau d'échange.⁷¹

La prolifération des smartphones à bas prix et des cartes SIM remplaçables permet en outre aux migrants d'amasser un capital social à partir de plateformes numériques telles que Facebook, Skype, Telegram, Viber et WhatsApp.⁷²

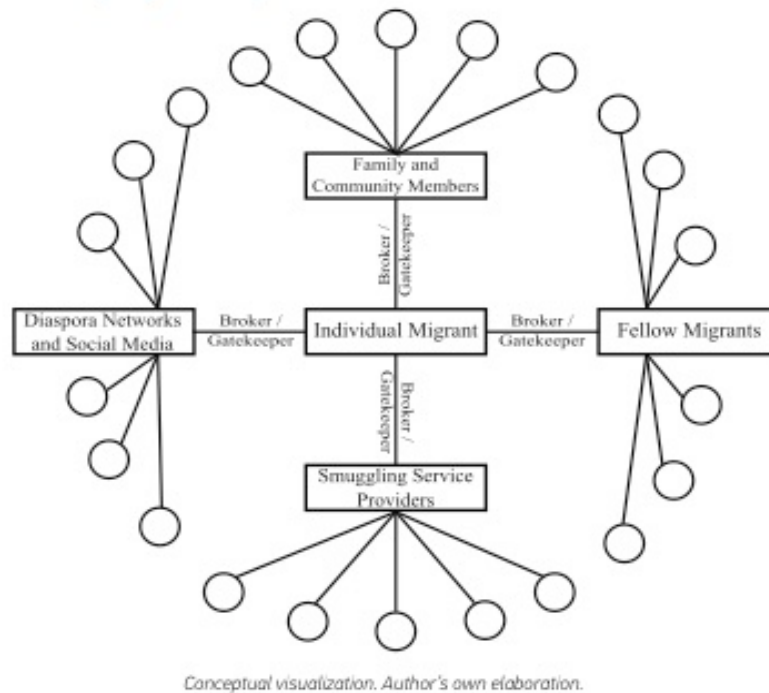
⁶⁹ Bourdieu, Pierre and Wacquant, Loïc J. D. (1992), *An Invitation to Reflexive Sociology*. Chicago: University of Chicago Press. <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/I/bo3649674.html>.

⁷⁰ 'Before the Boat: Understanding the Migrant Journey'. EU Asylum: Towards 2020 Project. Migration Policy Institute. Brussels. <https://www.migrationpolicy.org/research/boat-understanding-migrant-journey>

⁷¹ United Nations Office on Drugs and Crime (2018), 'Global Study on Smuggling of Migrants 2018'. United Nations. Sales No. E.18.IV.9. Vienna. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glosom/GLOSOM_2018_web_small.pdf; Optimity Advisors, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) and European Council on Refugee and Exiles (ECRE) (2015), 'A study on smuggling of migrants - Characteristics, responses and cooperation with third countries. Final report.'. European Commission, DG Migration & Home Affairs/ European Migration Network. Brussels. http://research.icmpd.org/fileadmin/Research-Website/Project_material/Study_on_smuggling_of_migrants/study_on_smuggling_of_migrants_final_report_master_091115_final_pdf.pdf.

⁷² Social Capital and Transnational Human Smuggling- What is the Impact of Counter-Smuggling Policies? Andrew Fallone

Figure 3 – The Landscape of Social Capital Sources



8

Figure 12 : Le paysage des sources de Capital Social. Source : Social Capital and Transnational Human Smuggling.

Le contexte géographique montre à quel point l'organisation géographique de la région amène à une migration irrégulière. Cette dernière a également une incidence sur le contexte humain de la région notamment à travers la nationalité des migrants irréguliers mais également à travers les trafiquants qui ne sont pas nécessairement membres d'organisation criminelle à proprement dit. Il faudra désormais voir le cadre juridique de la frontière gréco-turque pour analyser comment sont régulés ces flux.

Titre II Un cadre juridique complexe de la frontière gréco-turque

Afin de faire face à des flux migratoires considérés comme indésirables et participant en de nombreux cas à la criminalité organisée, les États ont adopté des instruments criminalisant certaines activités en mer, à savoir le trafic de migrants.

Cependant, l'enchevêtrement théorique et pratique des cadres légaux applicables rend les réponses à fournir à ce trafic en mer complexe. Ces questions se situent à la croisée entre le droit de la mer, les mesures contre la criminalité transnationale organisée et les règles de droits humains (en particulier le droit des réfugiés) mais aussi les règles issues du droit de l'Union Européenne.

Sous Partie I Le Protocole contre le Trafic illicite de migrants par air, terre et mer

D) Le cadre général du Protocole contre le Trafic illicite de migrants par air, terre et mer

Le Protocole contre le trafic illicite des migrants requiert que ses États parties confèrent au trafic illicite de migrants et certaines de ses actions un caractère d'infraction pénale.

Le trafic illicite de migrants est défini comme « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement un avantage financier ou un avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni ressortissant ni un résident permanent de cet État ». ⁷³

Cet acte peut consister en la fabrication ou la procuration d'un document d'identité ou de voyage frauduleux. ⁷⁴

La criminalisation du trafic de migrants peut se faire sur la base d'une loi spéciale ou si de telles provisions n'existent pas en droit interne, il est impossible de prouver le trafic à travers d'autres infractions telles que la fraude de documents ou l'entrée clandestine. ⁷⁵

Les États parties au Protocole peuvent prendre des mesures plus strictes et prévoir des définitions plus générales dans leur droit interne afin de combattre la criminalité transnationale organisée. ⁷⁶ Par exemple, les Pays-Bas criminalisent le trafic de migrants dans leur Code Pénal, mais sans aucune référence au gain financier ou à d'autre gain matériel. ⁷⁷ Cette définition peut être vue comme problématique dans la mesure où cette condition vise à éviter la criminalisation des actes bénévoles ou de membres d'une même famille.

Il convient de préciser que le crime de trafic n'est commis selon la définition du **Protocole**, qu'après l'entrée illégale dans un État partie, ce qui limite son applicabilité en mer aux eaux

⁷³ Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer op. cit supra note 8 article 3 (a)

⁷⁴ Ibid article 6 (1) a) b) c)

⁷⁵ UNODC «Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants. Module 7 : questions législatives, New York 2011, p. 7

⁷⁶ Conventions des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, op. cit supra note 9 art 34 (3)

⁷⁷ Code pénal Néerlandais (article 197 a) tel que présenté dans UNODC, « Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants » op, cit. supra note 38 pp.2-3.

territoriales et intérieures. En ce qui concerne la frontière maritime Gréco-turque, il ne peut s'agir que d'eaux intérieures et mer territoriale de sorte que le crime de trafic est toujours commis.

Une limitation supplémentaire est que la criminalisation du trafic de migrant selon le Protocole ne s'applique qu'aux infractions de « nature transnationale et lorsqu'un groupe criminel organisé y est impliqué »⁷⁸. Ce qui complique un peu la situation s'agissant la Turquie dans la mesure ou, comme nous l'avons démontré, il ne s'agit pas forcément de groupe criminel organisé.

Finalement la criminalisation vise seulement les trafiquants et non les migrants eux-mêmes et lie uniquement les États parties au Protocole.⁷⁹ Le Protocole affirme que les « migrants ne deviennent pas passibles de poursuites pénales en vertu du présent Protocole du fait qu'ils ont été l'objet de tels actes ».⁸⁰

II) Une réelle incidence sur le droit national - Turquie Grèce

La Turquie est partie au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'article 79 (1) du Code pénal turc dispose que "Toute personne qui, par des moyens illégaux et dans le but d'obtenir, directement ou indirectement, un gain matériel : a) permet à un non-ressortissant d'entrer ou de rester dans le pays, ou b) permet à un citoyen turc ou à un non-ressortissant de se rendre à l'étranger, est condamnée à une peine d'emprisonnement de trois à huit ans et à une amende judiciaire pouvant atteindre dix mille jours. (2) Si l'infraction est commise dans le cadre des activités d'une organisation criminelle, la peine infligée est augmentée de moitié. (3) Si l'infraction est commise par une personne morale, des mesures de sûreté appropriées sont applicables ».

⁷⁸ Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer op cit supra note 8 article 4. **Cependant, il est intéressant de noter l'interprétation surprenante de l'UNODC, selon laquelle une lecture de l'article 4 du Protocole avec l'article 34 (2) de la Convention signifie qu'il n'y a pas de besoin d'un lien avec la criminalité organisée** (UNODC « Loi type contre le trafic illicite de migrants » op. cit. supra note 43 p 7.)

⁷⁹ Papastravidis op, cit supra note 11 p 163

⁸⁰ Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer op. cit. supra note 8 article 5

En 2019, la Turquie a appréhendé 8 996 passeurs de migrants alors que ce nombre était de 3289 en 2020 (ceci est en date d'octobre 2020).⁸¹

Les principaux acteurs du contrôle des frontières en Turquie sont la gendarmerie turque, les garde-côtes turcs et la direction générale de la sécurité turque (force de police nationale).⁸²

La police turque est très active dans la recherche des trafiquants. Une nouvelle affaire datant du 1^{er} janvier 2021 montre que la police turque a interpellé 72 personnes suspectées d'être impliquées dans le trafic international des migrants.⁸³

En ce qui concerne la Grèce, la loi 4251/2014 considère le trafic illicite de migrant comme un délit exposant à un maximum de cinq ans de prison en fonction du nombre de migrants pris en charge, et devient un crime, passible d'un maximum de 25 ans de réclusion. Les passeurs devront aussi verser une amende de 20.000 euros, qui sera portée à 50.000 euros en cas de récidive.

Sous Partie II Le droit de l'Union Européenne

D) L'échec de la déclaration entre la Turquie et l'Union Européenne

La déclaration de la Turquie avec l'Union Européenne a été acceptée par l'Union Européenne le 18 mars 2016 suite au dîner de travail UE-Turquie du 17 mai et à la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement de l'UE du 23 septembre 2015.⁸⁴

« Tous les nouveaux migrants irréguliers ou demandeurs d'asiles traversant de la Turquie vers les îles grecques seront renvoyés en Turquie après une évaluation individuelle de leurs demandes d'asiles, conformément au droit européen et international. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un autre Syrien sera réinstallé dans l'Union Européenne depuis la Turquie

⁸¹ DGMM 2020.

⁸² Aksel et İçduygu 2019, 17.

⁸³ La police turque a interpellé 72 personnes suspectées d'être impliquées dans le trafic international de migrants. Le parquet général d'Istanbul a ordonné, samedi, l'arrestation de 94 suspects dans le cadre d'une enquête menée sur un trafic de migrants de dimension internationale. Ainsi, les équipes de police du bureau de lutte contre les trafics et le crime organisé ont effectué des opérations dans 12 provinces du pays. <https://www.aa.com.tr/fr/turquie/turquie-72-suspects-dun-r%C3%A9seau-de-trafiquants-de-migrants-ar%C3%AAt%C3%A9s-/2120276>

⁸⁴ Eu- Turkey Joint action Plan Brussels 15 october 2015

directement ». Entre 2014 et 2019, seulement 16 354 Syriens ont été réinstallés dans 16 pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède⁸⁵. Au total, 26 515 Syriens ont été réinstallés de la Turquie vers 20 pays.

**RESETTLEMENT OF SYRIANS IN THE 3RD COUNTRIES
WITHIN 2014-2019**

NO	COUNTRY	TOTAL
1	CANADA (UNHCR)	4.864
2	USA	3.944
3	CANADA (direct)	2.645
4	ENGLAND	2.449
5	NORWAY	1.926
6	SWEDEN	168
7	AUSTRALIA	115
8	AUSTRIA	58
9	BELGIUM	46
10	LUXEMBOURG	46
11	ROMANIA	43
12	LIECHTENSTEIN	18
13	NEW ZELAND	15
14	ICELAND	13
15	NETHERLANDS	3
16	FRANCE	1
GENERAL TOTAL		16.354

*by the date of 14.10.2020

Figure 13 : Réinstallation des syriens dans les pays tiers entre 2014 et 2019. Source : Directorate general of migration management (DGMM).

La nature juridique et la légitimité de la déclaration UE-Turquie ont été très contestées ⁸⁶. La déclaration de l'Union Européenne et la Turquie soulève des questions de légalité et de responsabilité démocratique puisqu'il ne s'agit pas d'un accord international à part entière mais d'une déclaration politique présentée sous la forme d'un « communiqué de presse ». Après plusieurs recours contre la légalité de l'acte, le Tribunal de l'Union Européenne a constaté que la déclaration ne peut être considérée comme un acte adopté par le Conseil européen, ni d'ailleurs par aucune autre institution, organe ou organisme de l'Union européenne et a rejeté le

⁸⁵ (DGMM 2020)

⁸⁶ De Vrieze 2018 ; Carrera, Den Hertog et Stefan 2017.

recours au motif qu'il n'était pas compétent pour en connaître⁸⁷. À l'instar de la CJUE, la Cour européenne des droits de l'homme a également identifié la Déclaration comme un instrument conclu entre les États membres et la Turquie⁸⁸. Pourtant, Il est clair que l'un des auteurs de la déclaration était l'Union Européenne⁸⁹. Le fait que l'UE nie être l'auteur de la Déclaration et que les tribunaux européens confirment ce démenti conduit aux conclusions suivantes : premièrement, la Déclaration reste en dehors des contrôles et des équilibres applicables au droit de l'UE⁹⁰ tel que la compatibilité de la déclaration avec les principes du traité de l'Union Européenne relatifs à l'équilibre institutionnel et à la coopération sociale loyale.⁹¹Deuxièmement, l'Union Européenne ne peut être tenue responsable des violations du droit international et des principes des droits de l'homme découlant de la mise en œuvre de la Déclaration⁹².

La déclaration de l'Union Européenne et la Turquie s'est heurtée à de nombreux problèmes depuis sa mise en œuvre. Tout d'abord, très peu de progrès ont été réalisés en matière de libéralisation des visas pour les nationaux turcs, la négociation d'adhésion à l'Union Européenne ou sur une union douanière avec la Turquie sont à l'arrêt.⁹³

Des problèmes juridiques liés à la pratique de la déclaration sont également apparus.

L'UE et la Turquie ont convenu que « tous les nouveaux migrants irréguliers traversant de la Turquie vers les îles grecques à partir du 20 mars 2016 seront renvoyés en Turquie. »

Selon la déclaration, les migrants qui ne demandent pas l'asile ou dont la demande a été jugée infondée ou irrecevable conformément à la **directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013** relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, seraient renvoyés en Turquie. L'un des principaux problèmes juridiques de la déclaration concerne son aspect de retour qui est construit sur l'hypothèse - également partagée par la Commission européenne - que la Turquie peut être acceptée comme

⁸⁷ Ordonnances du Tribunal dans les affaires T-192/16, T-193/16 et T-257/16 NF, NG et NM/Conseil européen du 28 février 2017- <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2017-02/cp170019fr.pdf>

⁸⁸ JR et autres c. Grèce App no 22696/16 (Cour européenne des droits de l'homme, 25 janvier 2018, paragraphe 7

⁸⁹ Ineli-Ciger et Ulusoy 2020.

⁹⁰ Carrera, Den Hertog et Stefan 2017 ; Carrera, Vara et Strik 2019, 15

⁹¹ (Sergio Carrera "The EU-Turkey deal : reversing "Lisbonisation" in Eu migration and asylum policies").

⁹² Ineli-Ciger et Ulusoy 2020

⁹³ (Vammen et Lucht 2017).

« pays tiers sûr » et/ou « premier pays d'asile » conformément à **l'article 35 et à l'article 38 de la directive 2013/32/UE** pour les Syriens et les autres demandeurs d'asile.⁹⁴ Bien que le statut de « pays tiers sûr » de la Turquie doive être évalué au cas par cas, l'opinion de la Commission de l'UE selon laquelle la Turquie peut être acceptée comme pays tiers sûr et premier pays d'asile a été contestée par de nombreux commentateurs pour de bonnes raisons⁹⁵. En effet, son implication politique et militaire croissante dans le conflit syrien : la Turquie a lié le maintien de la déclaration au soutien de l'Union Européenne à son plan de retour des réfugiés syriens actuellement en Turquie vers une « zone sûre » sous contrôle turc dans le nord de la Syrie.

La limitation géographique de la Turquie à la Convention sur les réfugiés et les défis auxquels les demandeurs d'asile et les migrants sont confrontés pour accéder au droit à un recours effectif et aux garanties contre le refoulement en Turquie, couplés aux allégations selon lesquelles la Turquie n'a, parfois, pas agi en conformité avec le principe de non-refoulement, font qu'il est difficile de supposer que la Turquie est « un pays tiers sûr » pour tous les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Un autre problème important concernant la Déclaration est l'absence d'une base juridique claire pour le retour des personnes de la Grèce vers la Turquie. La Commission de l'Union Européenne identifie la base juridique du renvoi des migrants irréguliers des îles grecques vers la Turquie comme étant l'accord bilatéral de réadmission entre la Grèce et la Turquie et note que dispositions relatives à la réadmission des ressortissants de pays tiers de cet accord. Il est rapporté que la Turquie a suspendu unilatéralement son accord de réadmission avec la Grèce en 2018 en réponse à la décision d'un tribunal grec de libérer huit anciens soldats turcs qui ont fui le pays un jour après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016.⁹⁶ En outre, le ministre turc des Affaires étrangères a déclaré que la Turquie avait suspendu l'accord de réadmission UE-Turquie en juillet 2019 en raison du fait que le processus de libéralisation des visas pour les citoyens turcs n'avait pas été achevé par l'UE.⁹⁷ Si ces rapports sont exacts, cela signifie que

⁹⁴ <https://easo.europa.eu/sites/default/files/public/Procedures-FR.pdf> COM(2016) 349 final, 5).

⁹⁵ Roman, Baird et Radcliffe 2016 ; ECRE 2017 ; Amnesty International 2017 ; Ulusoy et Battjes 2017 ; Ineli-Ciger 2019, 131-134 ; Kaya 2020, 158-160, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, The situation of refugees and migrants under the EU-Turkey Agreement 18 mars 2016, ECRE, Amnesty, S. Carrera and E. Guild EU-Turkey Plan for handling

⁹⁶ Reuters 2018

⁹⁷ EURACTIV 2019 ; RESPOND 2020

le retour des personnes de la Grèce vers la Turquie en vertu de la déclaration n'a plus de base juridique depuis juillet 2019.⁹⁸

Il est également très incertain que le fait que la Déclaration prévoit le retour et le confinement des seuls demandeurs d'asile et migrants arrivés en Grèce de manière irrégulière par la mer après une certaine date butoir viole le principe de non-discrimination⁹⁹. En outre, le confinement et la détention à long terme des demandeurs d'asile et des migrants arrivés irrégulièrement sur les îles grecques dans des hotspots dans des conditions désastreuses soulèvent également des questions relatives à la compatibilité de cette pratique avec les articles 3 et 5 de la CEDH relatif à la torture et le droit à la liberté et à la sûreté¹⁰⁰.

L'autre grande question consiste à se demander si la déclaration Union Européenne-Turquie de mars 2016 a réellement mis fin aux arrivées irrégulières par voie maritime dans l'Union Européenne ?

L'un des principaux objectifs de la déclaration UE-Turquie était de mettre fin aux nouvelles arrivées par voie maritime dans l'Union Européenne.

En 2015, plus d'un million de réfugiés et de migrants sont arrivés irrégulièrement en Europe par la mer alors que les arrivées en Grèce représentaient 80 % de ce million.¹⁰¹

En 2015, 799 personnes sont mortes ou ont disparu en mer en tentant de rejoindre les territoires grecs. Ce nombre était de 174 et 70 en 2018 et 2019, respectivement. En 2019, 59 726 arrivées irrégulières par voie terrestre et 14 887 arrivées par voie maritime de la Turquie vers la Grèce ont été enregistrées¹⁰². Au 31 août 2020, 8860 arrivées irrégulières par voie terrestre et 3111 arrivées irrégulières par voie maritime en Grèce ont été enregistrées en 2020¹⁰³. Les chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés suggèrent clairement qu'aussi bien le nombre d'arrivées irrégulières en Grèce que les vies perdues en mer Égée ont diminué depuis

⁹⁸ Ineli-Ciger et Ulusoy 2020).

⁹⁹ Carrera et Guild 2016 ; Ineli-Ciger 2019, 131-134

¹⁰⁰ Gkliati 2017 ; Ineli-Ciger 2019, 134, 135.

¹⁰¹ HCR 2015

¹⁰² HCR 2020

¹⁰³ HCR 2020

l'adoption de la Déclaration UE-Turquie. Bien qu'il soit évident que la Déclaration a joué un rôle dans ce processus, la mesure dans laquelle elle a contribué à la diminution du nombre d'arrivées irrégulières en Grèce n'est pas claire¹⁰⁴. Par exemple, il est avancé que la modification des routes migratoires, le renforcement des contrôles aux frontières sur la route des Balkans occidentaux, le droit au travail accordé aux Syriens en Turquie en 2016 et les campagnes médiatiques ont également joué un rôle dans la diminution du nombre de nouvelles arrivées par la mer en Grèce¹⁰⁵. Par conséquent, bien que l'un des résultats les plus célébrés de la déclaration de la Commission européenne soit la diminution du nombre d'arrivées irrégulières par voie maritime en Grèce, il n'existe aucune preuve claire ou étude objective montrant que cette diminution est un résultat direct de la déclaration UE-Turquie¹⁰⁶.

Il existe tout de même des résultats positifs de la déclaration. L'Union Européenne a accepté d'allouer 3 milliards d'euros (aujourd'hui 6 milliards d'euros) à la Turquie dans le cadre de la Facilité européenne pour les réfugiés, en contrepartie des efforts déployés par la Turquie pour mettre fin à l'immigration clandestine. Selon l'Union Européenne, en mars 2020, « tous les fonds opérationnels ont été engagés - sur les 6 milliards d'euros, 4,7 milliards d'euros sont déjà contractés et 3,2 milliards d'euros décaissés »¹⁰⁷.

II) Les opérations européennes aux objectifs inadaptés

La Commissaire européenne pour l'immigration avait déclaré le 23 avril 2015 que « La prévention est primordiale parce que nous ne resterons pas les bras croisés à attendre, bateau après bateau, que les réseaux criminels exploitent et souvent condamnent à mort des êtres humains innocents. Si nous voulons gagner la lutte contre les passeurs, l'Europe doit être prête à agir pour saisir les bateaux, les détruire, arrêter les passeurs et les poursuivre en justice ».

Le 27 mai 2015, la Commission annonce son Plan contre les trafiquants de migrants entre 2015 et 2020. Par la décision du Conseil du 18 mai 2015, le conseil autorise les opérations militaires dans le sud de la Méditerranée EUNAVFOR MED, Opération Sophia pour contrer les

¹⁰⁴ Spijkerboer 2016 ; Reitano et Micallef 2016 ; Van Liempt et al. 2017 ; Reslow 2019

¹⁰⁵ Spijkerboer 2016 ; Adar et al. 2020 ; Yıldız 2020

¹⁰⁶ Ineli-Ciger et Ulusoy 2020.

¹⁰⁷ Commission européenne 2020

trafiquants de migrants. Il y a également le lancement de JOT Mare (Join Operation Team) du 17 mars 2015.

De manière générale, toutes ces opérations européennes ont des conséquences positives pour la lutte contre le trafic illicite de migrants. Par exemple, le 2 décembre 2015, Europol avait annoncé qu'il avait soutenu une opération conjointe de grande envergure impliquant les polices d'Autriche, de Grèce, de Suède et du Royaume-Uni, qui a permis l'arrestation de 23 personnes. Ce groupe semble s'être principalement occupé du trafic illicite de Syriens de la Turquie vers l'Union européenne. Selon le communiqué de presse : les membres présumés du réseau criminel avaient établi un « quartier général » en Grèce où les migrants - se trouvant en Turquie ou en route pour la Grèce - les contactaient pour obtenir de l'aide dans leur voyage vers l'Europe du Nord. Toutes les formes d'assistance pouvaient être fournies, depuis le transport et la fourniture d'un document de voyage oublié jusqu'au logement. Les migrants payaient les facilitateurs par le biais de services de transfert d'argent ou en espèces. Outre la communication par téléphone portable, le suspect tentait de garder un profil bas et d'échapper à son arrestation en utilisant les médias sociaux et les plateformes de communication en ligne.

Il est important également de souligner que l'Union européenne dépense des sommes colossales pour tenter d'empêcher les personnes d'arriver de manière irrégulière dans l'Union Européenne. Nous n'avons pas de chiffres pour les activités d'Europol et d'Eurojust, mais l'opération EUNAVFOR MED a coûté 11,82 millions pour les 12 premiers mois et il n'y a pas d'informations publiquement disponibles concernant les activités concrètes. On trouve la même pour l'opération Sophia, il n'y a aucun moyen de savoir ce qu'il se fait exactement pour pouvoir vérifier l'efficacité de l'opération. Au-delà ces opérations demandent énormément de temps et d'intervention des policiers (au moins une centaine de policier sont investis dans ces opérations) et pourtant seulement très peu des trafiquants sont arrêtés.

Une partie de la doctrine considère que la législation européenne contre le trafic illicite de migrants a jusqu'à présent été fortement dominée par l'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière et non contre le trafic illicite de migrants en tant que tel.¹⁰⁸ C'est notamment ce qu'on retrouve avec la Directive 2002/90/CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide

¹⁰⁸ Irregular Migration trafficking and Smuggling of Human beings – 4. Human Smuggling and Irregular immigration in the EU: from complicity to exploitation? Alessandro Spina.

à l'entrée, au transit et au séjour irrégulier¹⁰⁹ et sa décision cadre. Elles ne parlent pas de trafics d'êtres humains, mais de « l'aide » à la migration irrégulière.

Cela montre que dès le départ l'accent n'est pas tant mis sur les migrants en tant qu'objet ou victime d'un crime, mais plutôt comme les auteurs d'un comportement que l'on cherche finalement à prévenir : la migration irrégulière.

L'article 1 de la directive définissant l'aide à l'entrée au transit et séjour irréguliers donne la définition de « l'infraction générale » dans le comportement « d'aider sciemment » une personne non-ressortissante d'un État membre à pénétrer sur le territoire d'un État membre ou à transiter par le territoire d'un tel État¹¹⁰ ou de séjourner sur le territoire d'un État membre (L'article 1.1 b)).¹¹¹ Dans la perspective de cette directive, le caractère répréhensible du trafic d'être humain est considéré comme un obstacle à toute aide apportée aux migrants qui aspirent à migrer de manière irrégulière vers l'Union européenne. Cela devient encore plus clair en ce qui concerne l'aide d'une personne non-ressortissante d'un État membre à pénétrer sur le territoire d'un État membre ou à transiter par le territoire d'un tel État n'exige même pas que le facilitateur agisse pour un « gain financier » alors que pour l'aide à séjourner celle-ci est requise dans la définition. Ainsi, l'objectif moral de la conduite du « facilitateur » est d'une importance secondaire pour la définition du trafic illicite des migrants du point de vue de l'Union européenne.

En d'autres termes, bien que la migration irrégulière ne soit pas directement criminalisée, ni dans la directive sur la facilitation, ni dans la décision-cadre sur la facilitation, c'est néanmoins

¹⁰⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002L0090&from=EN>

¹¹⁰ Article 1 de la directive définissant l'aide à l'entrée au transit et séjour irrégulier

1. Chaque État membre adopte des sanctions appropriées:

a) à l'encontre de quiconque aide sciemment une personne non ressortissante d'un État membre à pénétrer sur le territoire d'un État membre ou à transiter par le territoire d'un tel État, en violation de la législation de cet État relative à l'entrée ou au transit des étrangers;

¹¹¹ b) à l'encontre de quiconque aide sciemment, dans un but lucratif, une personne non ressortissante d'un État membre à séjourner sur le territoire d'un État membre en violation de la législation de cet État relative au séjour des étrangers.

cette conduite qui est considérée comme portant l'essentiel de la faute en jeu ici. Aussi paradoxe que cela puisse paraître, l'approche de la directive montre que le trafic illicite en tant que forme « d'aide » n'est illicite que de manière accessoire comme s'il ne s'agissait que d'une forme de complicité dans le véritable tort qui est celui de la migration irrégulière. L'Union européenne est essentiellement motivée par la nécessité de sécuriser les frontières extérieures de l'UE en tant que contre-mesure à l'ouverture des frontières intérieures entre les États membres. Donc L'UE a pour obsession la lutte contre l'immigration irrégulière, une obsession dont le trafic illicite est simplement un corollaire.

Mais l'UE regarde tout de même le droit des personnes qui ont fait l'objet d'un tel trafic car la plupart de leurs droits sont reconnus dans la Charte Européenne des droits fondamentaux toutefois l'Union Européenne ne prête pas à ses droits l'attention qu'ils méritent. Selon l'article 1§2 de la directive, les États membres ne sont pas obligés, mais simplement autorisés à accorder « aux aidants potentiels » une défense humanitaire pour leur comportement qui rend inévitablement l'aide aux immigrants plus risquée pour les aidants potentiels, ce qui réduit donc indirectement les chances des migrants d'être aidés lorsqu'ils ont besoin d'une telle aide humanitaire. Surtout que la mise en œuvre de l'exception d'aide humanitaire est donc laissée à la libre appréciation des autorités des États membres de l'UE. ¹¹²

En ce qui concerne l'aide humanitaire, l'absence d'une exemption de criminalisation en matière humanitaire fait l'objet de critiques constantes de la part d'universitaire ¹¹³, de fonctionnaires européens, d'institutions européennes telles que la Fundamental Rights Agency (FRA) (2014), et de coalition d'ONG tels que le Forum Européen des migrations et la Plateforme sociale-conférence de janvier 2015. Selon ces différents organes, il est nécessaire de réviser la directive sur l'aide à l'entrée, au transit et au séjours irréguliers pour exempter l'assistance humanitaire

¹¹² Article Premier §2 Tout État membre peut décider de ne pas imposer de sanction à l'égard du comportement défini au paragraphe 1, point a), en appliquant sa législation et sa pratique nationale, dans les cas où ce comportement a pour but d'apporter une aide humanitaire à la personne concernée. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002L0090&from=EN>

¹¹³ Fekete (2009) and Weber (2008) – The European Facilitation Directive and the criminalization of the humanitarian assistance to irregular migrants: measuring impact on the whole community.

de la criminalisation. Cette criminalisation conduit de nombreuses ONG à être condamnées de trafic illicite de migrants en Grèce ou une trentaine de membres d'ONG ont été accusés d'aide au séjour irrégulier ¹¹⁴ mais aussi ailleurs en Europe comme le bateau Aquarius avec SOS Méditerranée ou bien encore Médecin Sans Frontières. ¹¹⁵

Toutefois, cette contestation des aides fournies par les ONG peut se faire d'une manière plus implicite. En Grèce, les garde-côtes helléniques, en coopération avec la Fédération internationale de sauvetage maritime, ont introduit une procédure de contrôle pour les organes engagés dans des activités de recherche et de sauvetage. Comme l'ont fait remarquer les autorités nationales de surveillance des frontières et des côtes, les ONG devaient faire partie du réseau des garde-côtes helléniques afin de ne pas « dupliquer les efforts dans la zone ». Ceci a entraîné le départ de certaines ONG engagées dans les SAR. Cependant, les poursuites engagées contre Team Humanity et Proem-AID sont plus décourageantes.

Un autre nouveau type de politique en Grèce exige l'enregistrement de toutes les « ASC ». Le contrôle des ASC en Grèce se manifeste explicitement par l'obligation de s'enregistrer et implicitement par celle d'être « coordonnées ». Une personne interrogée représentant une organisation de la société civile à Lesbos a expliqué la nécessité d'enregistrer à la fois les volontaires individuels et les organisations. Une personne interrogée a expliqué que « si ces exigences d'enregistrement n'étaient pas respectées, l'ONG et les volontaires agiraient en violation de la loi [grecque] et des politiques exigeant l'enregistrement ». Une personne interrogée d'une organisation de la société civile a rapporté les intimidations subies par les activistes qui occupent Lesbos, qui bien qu'ils soient souvent connus pour être des citoyens de l'Union européenne, étaient fréquemment interrogés par la police sur leur statut migratoire. Ces mesures bureaucratiques et tactiques de contrôle ont été perçues comme un obstacle à la fourniture de l'aide humanitaire.

¹¹⁴<https://www.infomigrants.net/fr/post/27660/la-grece-accuse-une-trentaine-de-membres-d-ong-d-aide-au-sejour-irregulier>

¹¹⁵https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/24/migrants-il-existe-une-politique-de-criminalisation-des-sauvetages-en-mer_5387914_3232.html

Sous Partie III Le droit de la mer

I) Une application incertaine du droit de la mer

La Convention de Montego Bay a été conclue en 1982 et est entrée en vigueur en 1994 et lie actuellement 167 états et l'Union Européenne. Il s'agit du traité le plus important en droit international de la mer. Il est important de noter que la Turquie n'est pas membre de la Convention de Montego Bay (CNUDM) de 1982 alors que la Grèce y est membre (signé le 10 décembre 1982 et ratifié le 21 juillet 1995).

Selon la Turquie, la CNUDM ne fournit pas de garanties suffisantes pour les situations géographiques particulières tel que vu dans la première partie et par conséquent ne prend pas en compte les considérations des intérêts conflictuels entre les deux pays. Il est important de préciser que la Turquie est tenue depuis 1995 de réaliser l'intégration et l'harmonisation dans les domaines économiques et maritimes en adoptant les règles de l'Union Européenne dans son droit interne.¹¹⁶ Toutefois pour notre analyse et comprendre les notions de droit de la mer on s'appuiera sur la Convention de Montego Bay.

Il est important de préciser que La CNUDM a été rédigée en tenant compte des conditions existantes à l'époque de 1982. En conséquence, elle traite de la juridiction des États côtiers, des États du port et des États du pavillon en mer. Elle ne contient cependant pratiquement aucun texte sur les droits de l'homme en mer.¹¹⁷

L'article 98 relatif à l'obligation de prêter assistance est l'unique article traitant du sauvetage en mer. Il prescrit que tous les capitaines de navires doivent être tenus par les États du pavillon de prêter assistance à toute personne en détresse en mer, bien entendu une telle assistance n'est raisonnable que si en la fournissant le capitaine du navire ne met pas également en danger son propre navire et son équipage. Le paragraphe 2 dispose que les États côtiers devraient établir et maintenir des services permanent de recherche et de sauvetage adéquat et efficace pour assurer la sécurité maritime et s'il y a lieu de collaborer à cette fin avec leurs voisins dans le cadre

¹¹⁶ Turkey's Maritime Compliance and Enforcement of International Law of the Sea, Particularly irregular migration in the Eagan Sea.

¹¹⁷ Turkey's Maritime Compliance and Enforcement of International Law of the Sea, Particularly irregular migration in the Eagan Sea.

d'arrangements régionaux.¹¹⁸ Ces dispositions s'appliquent non seulement à la haute mer mais également à la zone économique exclusive (article 58§2 CNUDM) et article 18§2 qui rend cette règle applicable dans toutes les zones maritimes (mer territoriale, zone contigue).

Au-delà de la Convention de Montego Bay il existe d'autres Conventions qui permettent l'existence d'un système juridique international solide concernant la recherche et le sauvetage en mer. Notamment la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes abrégée en SAR qui vise à établir le cadre de la gestion des situations de détresse en mer, et par la Convention de sauvegarde de la vie en mer abrégée en SOLAS, qui se concentre sur les moyens de garantir que ces situations ne se produisent pas ayant ainsi une nature plus préventive que réactive. Ce cadre juridique a amené trois devoirs : le devoir d'assistance aux personnes en détresse, au devoir d'amener toute personne secourue dans un lieu sûr et le devoir de permettre son débarquement. Ainsi, l'obligation de protéger les droits humains des migrants objet d'un tel trafic en mer se trouve dans 4 instruments internationaux : l'UNCLOS, la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes de 1979 (SAR), la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de 1974 (SOLAS) et les directives de l'OMI sur le traitement des personnes secourues en mer de 2004 (directives de l'OMI).

S'agissant du trafic illicite des migrants en mer, la situation est différente. La Convention de Montego Bay ne mentionne pas le trafic illicite de migrants mais seulement le trafic illicite de

¹¹⁸ Article 98 CNUDM « Tout État exige du capitaine d'un navire battant son pavillon que, pour autant que cela lui est possible sans faire courir de risques graves au navire, à l'équipage ou aux passagers : a) il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer ; il se porte aussi vite que possible au secours des personnes en détresse s'il est informé qu'elles ont besoin d'assistance, dans la mesure à l'on peut raisonnablement s'attendre qu'il agisse de la sorte, c) en cas d'abordage, il prête assistance à l'autre navire, à son équipage et à ses passagers, et, dans la mesure du possible, indique à l'autre navire le nom et le port d'enregistrement de son propre navire et le port le plus proche qu'il touchera. 2. Tous les États côtiers facilitent la création et le fonctionnement d'un service permanent de recherche et de sauvetage adéquat et efficace pour assurer la sécurité maritime et aérienne et, s'il y a lieu, collaborent à cette fin avec leurs voisins dans le cadre d'arrangements régionaux ».

stupéfiants et de substances psychotropes à l'article 108 et l'article 27 ¹¹⁹. Même chose pour la Convention SAR et SOLAS.

Ainsi il y a une réelle carence des conventions internationales pour traiter du trafic illicite d'être humain en mer.

II) Approche par zone maritime du droit de la mer

Entre la Turquie et la Grèce, il existe différente zone maritime qui selon le droit de la Mer et plus particulièrement la Convention de Montego Bay amène à une souveraineté plus au moins importante des États côtiers et donc à droit de criminaliser plus ou moins important.

Parmi ces zones, on s'intéressera plus particulièrement aux règles applicables en mer territoriale Grecque, et en mer territoriale turque seulement, car entre la Turquie et les îles grecques la distance n'est que six milles nautiques.

La mer territoriale d'un état côtier qui s'étend jusqu'à maximum 12 000 marins (en l'espèce ici 6 000 marins) bénéficie dans ses eaux d'une souveraineté légèrement réduite comparée à celle exercée sur terre. Elle est en effet limitée par les provisions de la CNUDM et les autres règles de droit international. La règle pertinente de droit de la mer est celle du droit au passage inoffensif dont jouissent à part dans des cas particuliers les navires de tous les États.¹²⁰

¹¹⁹ Article 108 de la Convention de Montego Bay Trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes 1. Tous les Etats coopèrent à la répression du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes auquel se livrent, en violation des conventions internationales, des navires naviguant en haute mer. 2. Tout Etat qui a de sérieuses raisons de penser qu'un navire battant son pavillon se livre, au trafic illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes peut demander la coopération d'autres Etats pour mettre fin à ce trafic.



Figure 14: Carte délimitant les eaux territoriales turques et grecques. Source, Le Monde.

Ainsi un passage continu et expéditif parallèlement aux côtes en direction ou en provenance d'un port est autorisé. Cependant, le passage n'est pas considéré comme inoffensif s'il nuit à la paix, au bon ordre ou à la sécurité de l'État côtier, par exemple si le navire s'engage dans le débarquement de personnes en violation des lois et des règlements liés à l'immigration.¹²¹ L'État côtier a le droit de prendre dans ses eaux territoriales toutes les mesures nécessaires pour éviter tout passage non inoffensif ¹²². On peut néanmoins se demander si le fait de transporter des personnes qui désirent demander l'asile suffit à rendre le passage non inoffensif¹²³. L'État côtier dans ses interventions doit respecter les obligations de droit humain tel que le non-refoulement. Il est donc probable que les demandeurs d'asiles ne puissent pas être traités de la même manière que des migrants économiques.

¹²² Ibid., article 25 (1) L'État côtier peut prendre, dans sa mer territoriale, les mesures nécessaires pour empêcher tout passage qui n'est pas inoffensif

¹²³ M. Pallis "Obligations of states towards Asylum Seekers at Sea: Interractions and conflicts between Legal Regimes" International Journal of Refugee Law n°12 2002, page 356.

En l'espèce, pour la situation grecque il semblerait que la Grèce dans ses eaux territoriales a donc une compétence pour prendre les mesures nécessaires pour éviter tout passage non inoffensif tel qu'inspecter un navire, le repousser et en prendre le contrôle. Toutefois, toutes ces mesures doivent être prises en respect du principe du non-refoulement¹²⁴. Or, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) augmente la pression sur le gouvernement grec, car depuis le début de l'année dernière, il a enregistré plusieurs centaines de cas de refoulements présumés.¹²⁵ Dans une recherche conjointe avec « Report Mainz » et Lighthouse Reports depuis juin 2020, le journal allemand SPIEGEL a montré que les garde-côtes grecs arrêtent les bateaux de réfugiés dans la mer Égée, brisent les moteurs des bateaux pneumatiques et ramènent les personnes dans les eaux turques. Les fonctionnaires grecs abandonnent alors les migrants en mer sur des bateaux pneumatiques incapables de manœuvrer. Ces « refoulements » violent le droit international et européen, notamment parce que les demandeurs de protection n'ont pas accès à une procédure d'asile ou encore de l'article 3 et article 5 de la Convention Européenne des droits de l'Homme.

Depuis janvier 2020, la Grèce a repoussé environ 6 230 demandeurs d'asile de ses côtes, selon les données du BVMN. Le rapport indique que dans 89% des refoulements, "BVMN a observé un usage disproportionné et excessif de la force". Ce chiffre alarmant montre que l'usage de la force de manière abusive, et donc illicite, est devenu une normalité.

L'agence européenne des frontières Frontex a également été impliquée dans les refoulements, menant des opérations conjointes avec les garde-côtes grecs en mer Égée. Dans au moins sept cas, les unités de Frontex se trouvaient à proximité des refoulements. Dans certains cas, les gardes-frontières européens ont même remis les réfugiés aux Grecs, qui ont ensuite pris en charge le refoulement. Un agent de la police fédérale allemande en poste à Frontex a refusé de prendre son service pour cette raison. L'agence anti-fraude de l'UE, l'Organisme de surveillance anti-fraude de l'UE (Olaf), le Parlement européen et le Médiateur européen enquêtent actuellement sur ces retours en arrière pour des allégations de harcèlement, de mauvaise

¹²⁴ Il est défini dans la Convention de Genève sur les réfugiés à l'article 33, également à l'article 19§2 de la Charte Européenne des droits Fondamentaux et à l'article 78§1 du TFUE. Ce principe interdit l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays dans lequel elle serait poursuivie.

¹²⁵ Déclaration de Mireille Girard, représentante du HCR en Grèce, au SPIEGEL.

conduite et d'opérations illégales visant à empêcher les demandeurs d'asile d'atteindre les côtes de l'UE¹²⁶.

Titre III : Les solutions juridiques pour un combat efficace du trafic illicite des migrants

Sous Partie I Les problèmes soulevés dans les solutions employées contre le trafic illicite des migrants

I) Les notions erronées concernant le trafic illicite de migrants

L'analyse sur le trafic illicite des migrants a permis de constater que le marché du trafic illicite des migrants n'était pas de nature verticale avec un vrai système hiérarchique mais plutôt de nature horizontale. Cette nature horizontale du marché permet au marché de s'adapter à l'entrée et à la sortie des acteurs sur le marché et de réagir rapidement aux changements dans les tactiques de traversées des frontières des états. Les stratégies de contrôle aux frontières résultent souvent de la croyance erronée que des politiques efficaces de lutte contre le trafic peuvent entièrement prévenir la migration irrégulière. En réalité, la structure horizontale et la nature ad hoc des liens entre les trafiquants leurs permettent d'ouvrir de nouvelles routes et de s'adapter plus rapidement que les décideurs politiques.

L'idée de routes migratoires concrètes et prédéfinies est un mythe. Au contraire, certes des tendances générales dans les itinéraires migratoires se dégagent lorsqu'on les analyse sur une zone géographique plus large, mais il existe de grandes variations dans les chemins exacts empruntés dans ces zones. Par exemple, en Turquie pour arriver aux îles grecques tel que l'île grecque de Lesbos les migrants peuvent passer par différents petits villages de Turquie qui sont eux-mêmes quasiment peu habités. Par exemple, sur la côte Ouest des villes comme Berhamkale, Babakale sont un peu plus peuplées mais il existe des villages tel que Gülpınar, Bademli qui sont très peu habités et très proches de l'île Lesbos. Ainsi, une myriade de chemins

¹²⁶ <https://www.theguardian.com/global-development/2021/may/05/revealed-2000-refugee-deaths-linked-to-eu-pushbacks>

parte de la Turquie et vont vers la Grèce. Les migrants et les trafiquants tirent donc parti de cette diversité de chemins pour contourner les politiques changeantes de contrôle des frontières en se détournant vers une alternative plus réalisable.

Comme affirmée précédemment, les options politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants actuellement mises en œuvre reposent principalement sur la croyance erronée qu'il existe une relation de cause à effet directe entre le renforcement de la surveillance des frontières et la réduction du volume de trafic illicite humain. Les politiques anti-traffic sécurisantes n'existent pas dans le vide ; au contraire, ces politiques favorisent l'évolution du marché de la contrebande humaine. Ainsi, lorsque des décisions politiques sont prises sur la base de contraintes budgétaires, il est important de comprendre toutes les implications des stratégies sécurisées de lutte contre le trafic d'êtres humains.

En 2015, les états de l'UE ont donné la priorité aux barrières physiques pour empêcher le passage de migrants irréguliers, ce qui a entraîné la construction simultanée du plus grand nombre de murs frontaliers européens de l'histoire récente.¹²⁷ Ces politiques n'éliminent pas le marché du trafic de migrants, mais à contrario influencent sa dynamique locale et peuvent provoquer l'expansion des activités de trafic. Par exemple, le mandat de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a été élargi en 2016 en la dotant d'un corps permanent de 10 000 garde-frontières et garde-côtes à l'horizon 2027.

En mer, les priorités politiques se sont éloignées des opérations de recherche et de sauvetage (SAR) avec l'opération Triton de Frontex en 2014, car, on pensait que ces activités servaient de facteur d'attraction pour la migration, malgré les preuves que l'absence de SAR ne dissuade pas la migration et ne fait au contraire qu'augmenter les taux de mortalité liés à la migration.¹²⁸

¹²⁷ En somme, des murs ont été érigés aux frontières de la Hongrie et de la Croatie, de la Hongrie et de la Serbie, de la Macédoine du Nord et de la Grèce, de l'Autriche et de la Slovaquie, de la Slovaquie et de la Croatie, du Royaume-Uni et de la France à Calais, et de la Lettonie et de la Russie.

¹²⁸ Pour un exemple à la frontière Italienne: Panebianco, Stefania (2016), 'The Mare Nostrum Operation and the SAR approach: the Italian response to address the Mediterranean migration crisis'. EUMedEA Online Working Paper Series. University of Catania. 3-2016. Catania. www.doi.org/10.13140/RG.2.1.1342.8081; Steinhilper, Elias and Gruijters, Rob J (2018), 'A Contested Crisis: Policy Narratives and Empirical Evidence on Border Deaths

Les stratégies de lutte contre le trafic illicite tel que l'opération Sophia ont donné la priorité à la saisie et à la destruction des navires des trafiquants, en s'inspirant de la précédente opération de lutte contre la piraterie Atlanta en Somalie¹²⁹.

La mise en œuvre des stratégies sécuritaires suppose à tort que ce qui est efficace contre la traite des êtres humains, le terrorisme et le trafic de drogue le sera également contre le marché décentralisé et socialement organisé du trafic illicite d'êtres humains. L'intégration du Centre européen de lutte contre le trafic de migrants d'Europol au Centre européen de lutte contre la grande criminalité organisée (ESOCC) et sa collaboration avec le Centre européen de lutte contre le terrorisme témoignent de ce malentendu.¹³⁰ L'opération Themis de Frontex, mise en œuvre pour remplacer l'opération Triton en 2018, continue de faire l'amalgame entre la migration irrégulière, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.¹³¹

Ces tactiques de lutte contre le trafic de migrants résultent de la perception erronée selon laquelle la convergence des différents secteurs de l'économie informelle « illicite » et transnationale est inévitable et que leur organisation et leur fonctionnement sont analogues.¹³²

in the Mediterranean'. *Sociology*, 52, pp. 515-33.
<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0038038518759248>.

¹²⁹ Panebianco, Stefania (2016), 'The Mare Nostrum Operation and the SAR approach: the Italian response to address the Mediterranean migration crisis'. EUMedEA Online Working Paper Series. University of Catania. 3-2016. Catania. www.doi.org/10.13140/RG.2.1.1342.8081; Baldwin-Edwards, Martin and Lutterbeck, Derek (2018), 'Coping with the Libyan migration crisis'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1468391>; Klein Goldewijk, B.M.J.B. (2018), 'Border Security, Boat Migration and Mediterranean Operations in the Frames of Securitisation and Law Enforcement: Causal Explanation and Process Tracing'. In: Monsuur, H., Jansen, J.M. and Marchal, F.J. (eds.) *NL ARMS Netherlands Annual Review of Military Studies 2018 - Coastal Border Control: From Data and Tasks to Deployment and Law Enforcement*, pp. 63-88. Breda: T.M.C. Asser Press. https://doi.org/10.1007/978-94-6265-246-0_4.

¹³⁰ Cîrlig, Carmen-Cristina (2019), 'Europol: The EU law enforcement cooperation agency'. (EPRS), European Parliamentary Research Service. PE 640.162. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/640162/EPRS_BRI\(2019\)640162_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/640162/EPRS_BRI(2019)640162_EN.pdf).

¹³¹ Klein Goldewijk, B.M.J.B. (2018), 'Border Security, Boat Migration and Mediterranean Operations in the Frames of Securitisation and Law Enforcement: Causal Explanation and Process Tracing'. In: Monsuur, H., Jansen, J.M. and Marchal, F.J. (eds.) *NL ARMS Netherlands Annual Review of Military Studies 2018 - Coastal Border Control: From Data and Tasks to Deployment and Law Enforcement*, pp. 63-88. Breda: T.M.C. Asser Press. https://doi.org/10.1007/978-94-6265-246-0_4.

¹³² 67 Achilli, Luigi and Sanchez, Gabriella (2021), 'Introduction'. *Public Anthropologist*, 3, pp. 1-7. https://brill.com/view/journals/puan/3/1/article-p1_1.xml; Adugna, Fekadu, Deshingkar, Priya and Atnafu,

Le lien analytique et rhétorique construit entre le terrorisme et le trafic d'êtres humains peut priver de priorité le développement de mécanismes de protection juridique efficaces pour les migrants au sein de l'Union Européenne et au-delà peut constituer un mauvais exemple à suivre pour les États tiers.¹³³ Les distinctions établies entre les demandeurs d'asile « légaux » et « illégaux » dans la déclaration UE-Turquie de 2016 démontrent l'impact considérable des politiques de lutte contre le trafic illicite fondées sur de telles erreurs d'analyse.¹³⁴

Enfin, les initiatives qui associent le retrait du contenu terroriste et le trafic illicite d'êtres humains des médias sociaux peuvent entraver la capacité des migrants à accéder aux avantages protecteurs et au développement du capital social. Ces tactiques de lutte contre le trafic illicite méconnaissent le rôle des médias sociaux qui n'est non pas un moteur de la migration mais plutôt un outil permettant d'informer des voyages migratoires préétablis et de les protéger dans leur voyage.¹³⁵

Adamnesh (2021), 'Human Smuggling from Wollo, Ethiopia to Saudi Arabia: Askoblay Criminals or Enablers of Dreams?'. *Public Anthropologist*, 3, pp. 32-55. https://brill.com/view/journals/puan/3/1/article-p32_32.xml; Hoffstaedter, Gerhard and Missbach, Antje (2021), 'Facilitating Irregular Migration into Malaysia and from Indonesia: Illicit Markets, Endemic Corruption and Symbolic Attempts to Overcome Impunity'. *Public Anthropologist*, 3, pp. 8-31. https://brill.com/view/journals/puan/3/1/article-p8_8.xml; Procter, Caitlin (2021), 'Coordinated Mobility: Disrupting Narratives of Convergence in the Irregular Migration of Youth from the Gaza Strip'. *Public Anthropologist*, 3, pp. 93-110. https://brill.com/view/journals/puan/3/1/article-p93_93.xml; Yates, Caitlyn (2021), 'Fusion Points: The Perceived, Performed, and Passive Merging of Criminality and Mobility in Mexico'. *Public Anthropologist*, 3, pp. 56-72. https://brill.com/view/journals/puan/3/1/article-p56_56.xml.

¹³³ 'International Law and Europe- an Migration Policy: Where Is the Terrorism Risk?'. *Laws*, 8, pp. 1-18. <https://doi.org/10.3390/laws8040030>.

¹³⁴ ⁰ Ineli-Ciger, Meltem and Ulusoy, Orçun (2021), 'Why the EU-Turkey Statement should never serve as a Blueprint'. In: Carrera, Sergio and Geddes, Andrew (eds.) *The EU Pact on Migration and Asylum in light of the United Nations Global Compact on Refugees: International Experiences on Containment and Mobility and their Impacts on Trust and Rights*, pp. 111-24. Florence: European University Institute. <https://www.asileproject.eu/the-eu-pact-on-migration-and-asylum-in-light-of-the-united-nations-global-compact-on-refugees/>

¹³⁵ Fallone Social Capital and Transnational Human Smuggling.pdf

II) Une intervention des pouvoirs publics à l'encontre des migrants

À l'instar de la croyance erronée selon laquelle un renforcement de l'application de la loi entraîne directement une baisse des taux de trafic illicite, les options politiques temporaires reposent souvent sur l'hypothèse selon laquelle le fait de contribuer à l'augmentation des prix des services de trafic illicite forcera le marché à se contracter.

Dans de nombreux cas, des niveaux plus élevés d'application de la loi aux frontières et un risque plus élevé de trafic peuvent entraîner une diminution du marché. L'arrestation contribuera à augmenter les coûts d'exploitation des trafiquants illicites de migrants, mais ces coûts plus élevés seront directement répercutés sur les migrants sous la forme de prix plus élevés pour la traversée.¹³⁶

L'organisation horizontale du marché du trafic de migrants et la flexibilité de l'entrée et de la sortie du marché permettent aux trafiquants de réagir à la répression et de continuer à fonctionner, ce qui indique que les politiques visant à éliminer complètement le marché n'auront que peu de succès.

Néanmoins, il est important d'analyser les effets accessoires de ces politiques sur le marché. Face à une répression accrue, les prix facturés aux migrants augmentent en parallèle.¹³⁷

Les données issues des modèles d'appariement du marché du travail indiquent que la sélection des migrants réagit aux changements de prix des services des trafiquants ce qui signifie qu'une répression accrue contraindra également les migrants à se détourner vers des itinéraires alternatifs. Ce détournement peut se produire à la fois à l'échelle macro et micro, soit en raison d'une diversification des itinéraires au sein de la même zone géographique, soit vers de nouvelles régions. De nombreux éléments de preuve montrent que les migrants se détournent

¹³⁶ Fallone Social Capital and Transnational Human Smuggling- in Gathmann, Christina (2008), 'Effects of enforcement on illegal markets: Evidence from migrant smuggling along the southwestern border'. *Journal of Public Economics*, 92, pp. 1926-41. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0047272708000674>; Roberts,

¹³⁷ Les données recueillies dans la région des Balkans occidentaux, au Niger et en Libye- Fallone Social Capital and Transnational Human Smuggling

souvent vers des itinéraires plus éloignés et moins familiers. Concernant la frontière gréco-turque on pense à la nouvelle route qui consiste à se rendre directement en Italie de la Turquie.

Au-delà, en détournant les itinéraires de migration et les activités de trafics des anciennes villes pivots, les politiques de sécurisation des frontières peuvent réduire l'accès des migrants aux avantages protecteurs du « capital social » et empêcher les observateurs humanitaires tel que les ONG de détecter les abus potentiels.¹³⁸

Bien que les effets exacts d'une répression accrue sur le trafic d'êtres humains soient spécifiques au contexte et varient en fonction des multiples dynamiques qui façonnent le marché, plusieurs exemples montrent qu'une plus grande activité de répression peut contribuer à la consolidation du contrôle du marché entre les mains d'un petit nombre d'acteurs.

La perturbation du marché du trafic illicite et le détournement des itinéraires dus à des activités de sécurité accrues ont un impact négatif sur l'activité des prestataires auxiliaires dans l'économie locale. Des coûts d'exploitation plus élevés affectent de manière plus significative les acteurs « amateurs » du marché du trafic d'êtres humains, tels que les intermédiaires, en raison de leurs marges bénéficiaires plus faibles, et peuvent les amener à quitter le marché.

Les politiques de lutte contre le trafic d'êtres humains touchent souvent ces acteurs à petite échelle de manière disproportionnée en raison de la plus grande visibilité de leur travail, mais cette activité n'aura pas d'impact aussi sévère sur les acteurs très connectés et n'empêchera pas l'ensemble des activités de trafic d'êtres humains.¹³⁹

¹³⁸ Arslan, Zerrin, Can, Şule and Wilson, Thomas M. (2020), 'Do border walls work?: security, insecurity and everyday economy in the Turkish-Syrian borderlands'. *Turkish Studies*, pp. 1-29. <https://doi.org/10.1080/14683849.2020.1841642>; International Crisis Group

¹³⁹ Tinti, Peter and Reitano, Tuesday (2017), *Migrant, Refugee, Smuggler Savior*. New York: Oxford University Press. <https://www.hurst-publishers.com/book/migrant-refugee-smuggler-saviour/>.

Dans certains contextes, une plus grande activité d'application de la loi peut également favoriser une professionnalisation du marché, avec des exemples de concurrence violente entre les acteurs qui, en s'intensifiant, contribuent à une consolidation du contrôle du marché.¹⁴⁰

Dans les régions tel que la Turquie où le marché du trafic d'êtres humains fonctionne traditionnellement comme une industrie artisanale en raison de la proximité sociale entre les trafiquants et les migrants, une consolidation du contrôle du marché peut réduire la nécessité pour les trafiquants de s'appuyer sur leur réputation pour maintenir leur rentabilité.¹⁴¹

Ainsi, la sécurisation de la migration peut évincer les acteurs à petite échelle et réduire la dépendance des trafiquants au maintien « d'une réputation positive ». Les changements dans la composition du marché et le rôle de la réputation peuvent encore modifier le modus operandi des acteurs du marché du trafic d'êtres humains. Si l'abus et l'exploitation ne sont pas inhérents au système, les acteurs peuvent tirer parti de l'asymétrie de l'information pour engranger des bénéfices plus importants lorsqu'ils sont confrontés à une concurrence réduite ou qu'ils se fient moins à leur réputation.¹⁴²

Le détournement vers des itinéraires plus éloignés et l'augmentation des prix des services de trafic illicite peuvent accroître la précarité des migrants à court de liquidités en entraînant des taux plus élevés de migration financée par la dette.¹⁴³ L'escalade de la sécurisation et la

¹⁴⁰ Arslan, Zerrin, Can, Şule and Wil-son, Thomas M. (2020), 'Do border walls work?: security, insecurity and everyday economy in the Turkish-Syrian borderlands'. *Turkish Studies*, pp. 1-29. <https://doi.org/10.1080/14683849.2020.1841642>.

¹⁴¹ Fallone Social Capital and Transnational Human Smuggling.pdf

¹⁴² Campana, Paolo and Varese, Federico (2016), 'Exploitation in Human Trafficking and Smuggling'. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 22, pp. 89-105. <https://doi.org/10.1007/s10610-015-9286-6>.

¹⁴³ Friebe, Guido and Guriev, Sergei (2006), 'Smuggling Humans: A Theory of Debt Financed Migration'. *Journal of the European Economic Association*, 4, pp. 1085-111. <https://doi.org/10.1162/JEEA.2006.4.6.1085>; Djajić, Slobodan and Vinogradova, Alexandra (2014), 'Liquidity-constrained migrants'. *Journal of International Economics*, 93, pp. 210-24. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0022199614000385>; Tubiana, Jérôme, Warin, Clotilde and Mohammud Saeneen, Gaffar (2018), 'Multilateral Damage: The impact of EU migration policies on central Saharan routes'. CRU Report. Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael'. The Hague. <https://www.clingendael.org/sites/default/files/2018-09/multilateral-damage.pdf>.

réduction de la dépendance des acteurs à l'égard du « capital social » peuvent modifier leurs stratégies d'exploitation pour recourir à l'enlèvement et à l'extorsion afin de tirer des profits des migrants.

L'implication accrue des acteurs de la sécurité offre aux fonctionnaires et aux gardes-frontières corrompus un plus grand potentiel. De telles situations se produisent lorsque des acteurs utilisent le pouvoir de leur position pour faire appliquer les lois de manière sélective pour leurs propres avantages financiers.¹⁴⁴

Ce sont souvent les migrants qui paient les pots-de-vin sur lesquels s'appuient les agents corrompus et non pas les trafiquants, ce qui contribue à une forte augmentation du coût des voyages migratoires.¹⁴⁵ Les trafiquants peuvent utiliser leur lien consolidé avec les agents corrompus de l'État pour contrôler le marché en arrêtant et poursuivant les trafiquants concurrents.¹⁴⁶ Ainsi, l'intégration des membres corrompus des services de sécurité dans l'industrie du passeur entrave fortement le potentiel de ces politiques.¹⁴⁷

¹⁴⁴ Snyder, Richard and Duran-Martinez, Angelica (2009), 'Does Illegality Breed Violence? Drug Trafficking and State-Sponsored Protection Rackets'. *Crime, Law and Social Change*, 52, pp. 253-73. <https://www.researchgate.net/publication/226938714>; 'Human smuggling at EU-internal transit points: strengths of a disorganised illegal market and how to effectively reduce it'. *Global Crime*, pp. 1-35. <https://doi.org/10.1080/17440572.2021.1888720>.

¹⁴⁵ Diner, Özge (2018), 'Crossing the mountain and negotiating the border: Human smuggling in eastern Turkey'. *New Perspectives on Turkey*, 59, pp. 89-108. <https://www.cambridge.org/core/article/crossing-the-mountain-and-negotiating-the-border-human-smuggling-in-eastern-turkey/243DC2644E0D17581A8C0C2F4C6F6FCA>;

¹⁴⁶ 'The anti-human smuggling business and Libya's political end game'. *North Africa Report 2*. Institute for Security Studies (ISS); Global Initiative Against Transnational Organized Crime. <https://issafrica.org/research/north-africa-report/the-anti-human-smuggling-business-and-libyas-political-end-game>; International Crisis Group (2020), 'Managing Trafficking in Northern Niger'. *Africa Report*. International Crisis Group. N°285. Brussels. <https://www.crisis-group.org/africa/sahel/niger/285-managing-trafficking-northern-niger>.

¹⁴⁷ Altai Consulting (2017), 'Leaving Libya: Rapid Assessment of Municipalities of Departures of Migrants'. The Embassy of the Netherlands to Libya. http://www.altaiconsulting.com/wp-content/uploads/2017/08/2017_Altai-Consulting_Leaving-Libya-Rapid-Assessment-of-Municipalities-of-Departure-of-Migrants-in-Libya.pdf; Reitano, Tuesday and Micallef, Mark (2017), 'The anti-human smuggling business and Libya's political end game'.

Sous Partie II Les solutions pragmatiques contre la lutte du trafic illicite des migrants

Lorsqu'ils mettent en œuvre des politiques de lutte contre le trafic de migrants, les gouvernements nationaux sont naturellement confrontés à des contraintes budgétaires.

Il faut ainsi réfléchir sur la manière dont les gouvernements nationaux peuvent fixer des priorités efficaces pour s'assurer que les ressources budgétaires qu'il consacre aux politiques de lutte contre le trafic illicite de migrants reflètent précisément la nature du marché des services de passeurs. Il faut donner la priorité à la sécurité des migrants tout en évitant de provoquer des changements négatifs sur la structure et le modus operandi des acteurs du marché.

Il n'existe pas de stratégie unique pour contrer le marché des services de trafic de migrants, ni de causalité directe entre une plus grande sécurisation et une réduction des activités de trafic de migrants. Toute stratégie mise en œuvre doit être adaptée au contexte et refléter la dynamique unique de l'économie politique locale. Les politiques d'immigrations doivent aller au-delà d'une simple catégorisation et accorder plus d'intention aux spécificités locales et régionales du phénomène afin d'assurer la protection des individus et des personnes en difficulté.¹⁴⁸

D) Une collaboration plus étroite avec les migrants

En renforçant la confiance entre les victimes et les autorités, les victimes peuvent être encouragées à chercher de l'aide et à signaler leur cas aux autorités en premier lieu. Cela permettrait une meilleure détection des cas et aiderait ensuite les autorités à rassembler de meilleures preuves afin d'obtenir des condamnations pour le trafic des êtres humains. Surtout quand on sait que dans de nombreux témoignages les migrants sont souvent contraints à entrer dans les bateaux quand ils s'aperçoivent que la traversée peut être dangereuse. Ainsi il faudrait

North Africa Report 2. Institute for Security Studies (ISS); Global Initiative Against Transnational Organized Crime. <https://issafrica.org/research/north-africa-report/the-anti-human-smuggling-business-and-libyas-political-end-game>.

¹⁴⁸ The interrelationship between trafficking and irregular migration Angeliki Dimitriadi

soutenir le développement de mécanismes permettant aux migrants en situation irrégulière de signaler aux autorités chargées de l'application des lois contre les trafiquants, des passages abusifs sans craindre de répercussions négatives sur leur statut, comme l'expulsion.

Ces mécanismes constitueraient une source importante de données permettant d'utiliser efficacement les ressources budgétaires consacrées à la lutte contre le trafic illicite.

Par ailleurs, étant donné que les politiques sécurisées de lutte contre la contrebande peuvent entraîner la prolifération de pots de vin il faudrait soutenir davantage le développement de mécanismes transnationaux permettant aux migrants de signaler les abus commis par les membres des services de sécurité de l'État sans crainte de répercussions négatives.

Au-delà, les États devraient élaborer des stratégies visant à réduire le niveau de corruption et à accroître l'efficacité et l'équité des institutions.

De même, les États devraient améliorer la formation des fonctionnaires et autres professionnels susceptibles d'entrer en contact avec les victimes et les victimes potentielles, les inspecteurs du travail, la police et les gardes-frontières. Plutôt que de se concentrer uniquement sur le statut migratoire d'une personne, les activités de contrôle et d'application de la loi devraient viser à fournir des informations et à protéger les droits fondamentaux des migrants au travail, ainsi qu'à prévenir les abus et l'exploitation de ces derniers.¹⁴⁹

II) Une action à l'encontre d'acteur déterminé

Les ressources consacrées à la lutte contre les activités de trafic d'êtres humains doivent éviter de cibler les acteurs de bas niveau, car l'absence de lien significatif entre ces acteurs et le marché rendra ces stratégies inefficaces. L'organisation spécifique du trafic de migrants et les multiples motivations des prestataires de services indiquent en outre que la criminalisation des acteurs de bas niveau serait contre-productive. Au contraire, les gouvernements nationaux peuvent dissuader efficacement les acteurs de bas niveau d'entrer sur le marché du trafic de migrants en élargissant les voies de migration légale et en accélérant l'intégration des migrants sur le marché du travail.

¹⁴⁹ Irregular migration, trafficking in persons and prevention of exploitation Anniina Jokinen

Au-delà, les stratégies de lutte contre le trafic illicite sont plus efficaces lorsqu'elles se concentrent sur les acteurs du marché qui abusent des migrants. Le rôle d'agent joué par les migrants dans l'organisation de leur voyage indique que les politiques générales visant tous les acteurs, indépendamment de leur rôle et de leur comportement, gaspillent de précieuses ressources publiques.

Par ailleurs, les politiques de lutte contre le trafic de migrants doivent éviter de se fonder sur l'hypothèse selon laquelle les stratégies qui se sont avérées efficaces contre le trafic de drogues, la traite des êtres humains et le terrorisme seront également efficaces contre les trafiquants de migrants.

Les politiques nationales d'asile ne doivent pas utiliser le mode d'entrée illicite ou le statut irrégulier des migrants comme motif pour leur refuser l'accès aux systèmes de protection humanitaire dans le but de contrer les activités de trafic illicite. La migration irrégulière n'entre pas dans le champ d'application du droit international des réfugiés, et le fait d'ériger des barrières supplémentaires à la protection humanitaire ne résout pas les causes sous-jacentes du marché du trafic de migrants. C'est notamment ce qui se passe avec toutes les accusations à l'encontre des ONG.

III) Une ouverture aux cas légaux de la migration irrégulière

La mise en place d'une gestion des migrations durable et respectueuse des droits de l'homme en Méditerranée orientale exige également que l'Union Européenne cesse de se focaliser sur l'endiguement et la restriction de la mobilité des demandeurs d'asile - une focalisation qui a caractérisé la coopération en matière de migrations dans le cadre de la déclaration de 2016 entre l'Union Européenne et la Turquie. Entre 2014 et 2019, seulement 16 354 Syriens ont été réinstallés dans 16 pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède. Au total, 26 515 Syriens ont été réinstallés de la Turquie vers 20 pays. Ces nombres sont tout de même relativement faibles surtout si on compare avec le nombre d'arrivants aussi bien en Grèce qu'en Turquie.

Il n'existe pas de « modèle économique » unique du marché du trafic d'êtres humains en raison de la capacité démontrée des acteurs à s'adapter de manière fluide, ce qui implique qu'il est impossible pour les politiques de lutte contre le trafic d'êtres humains de « casser le modèle économique » du trafic d'êtres humains sans reconnaître les raisons sous-jacentes de l'existence du marché. Le marché est présent, même avec une intervention des états pour limiter les traversées les migrants continuent de vouloir s'établir en Europe. La pandémie du COVID 19 en est l'exemple parfait, elle n'a en aucun cas dissuadé « les migrants irréguliers » à traverser. Ainsi, la seule solution cohérente implique d'ouvrir des voies de migration légale accessibles et abordables.

CONCLUSION

Reycep Tayyip Erdogan, le président actuel de la Turquie, a de nombreuses fois menacé l'UE de laisser les frontières ouvertes entre la Turquie et la Grèce. Par ces différentes déclarations, ce dernier entend mettre un coup de pression à l'UE sur la question des réfugiés syriens à la frontière gréco-turque. Cela montre bien qu'un phénomène à l'échelle régionale, a des conséquences majeures sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. En effet, les migrants restent certes bloqués un certain temps pour une grande partie sur les îles grecques après leur traversée, mais certains réfugiés arrivent à aller dans leur pays de destination européen. Selon l'OIM, 14 854 migrants et réfugiés sont entrés en Europe par la mer à la mi-mars 2020 soit une hausse de près de 50% par rapport aux 10 771 arrivées irrégulières recensées pendant la même période l'an dernier. Il est important de souligner que chacun de ces « migrants irréguliers » est en droit de quitter son propre pays selon plusieurs conventions internationales (Article 13 de la Déclaration universelle des droits des hommes, la Convention européenne des droits de l'homme protocole 4 articles 2 (2)).

Cependant, la question centrale est comment ces migrants quittent leurs pays. Chaque migrant pour sa traversée fait en général appel à un trafiquant. Cette contestation amène à penser que pour lutter contre le trafic illicite des migrants, il faut lutter contre la migration irrégulière. Or, ce n'est pas la migration irrégulière qu'il faut combattre, mais le trafic lui-même. Cependant, le trafic est différent dans chaque région du monde et parfois une trop grande intervention des états et des pouvoirs publics ont des conséquences directes sur les conditions de traversée des migrants qui deviennent plus difficile et plus dangereuse. Les interventions trop importantes des pouvoirs publics pour une sécurisation et une fermeture des frontières sont à l'encontre des migrants car le prix des traversées augmente, des chemins alternatifs, plus dangereux pour leur vie se créent et plus généralement une asymétrie d'information plus importante apparaît entre les trafiquants et les migrants amenant plus facilement ces derniers à commettre des abus. Ainsi l'intervention des états ne fait pas arrêter la migration irrégulière (c'est notamment l'exemple du COVID). Elle renforce justement les grands groupes criminels en fragilisant les petites mains rendant le contrôle du trafic de plus en plus difficile.

Les solutions se trouvent justement dans une plus grande coopération entre les pouvoirs publics et les migrants. Les agents frontaliers tels que les gardes de côtes et les agents de Frontex devraient plutôt que de se concentrer uniquement sur le statut migratoire d'une personne, les

activités de contrôle et d'application de la loi tenter de fournir des informations et à protéger les droits fondamentaux des migrants, ainsi qu'à prévenir les abus et l'exploitation de ces derniers. Par ailleurs, un plus grand contrôle des agents devrait être mis en place pour éviter la corruption de certains par les trafiquants ou encore un système d'incitation à la dénonciation par les migrants des agents corrompus apparaissent comme des solutions. Toutefois, cela peut marcher seulement s'il y a une ouverture aux cas légaux de migrations irrégulières.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de doctrine

- Ahmet İçduygu, Transborder Crime between Turkey and Greece: Human Smuggling and its regional consequences.
- Achiume, ET « Syria, cost-sharing and the Responsibility to Protect Refugees” 100 *Minnesota Law Review* (2015-2016)
- İçduygu A.Sert, D; Step by Step Migration through Turkey: From the Indian Subcontinent to Europe, CARIM-India Research Report 2012
- İçduygu, Ahmet and Toktaş, Sule (2002), ‘How do Smuggling and Trafficking Operate via Irregular Border Crossings in the Mid- dle East? Evidence from Fieldwork in Turkey’. *International Migration*, 40.
- Demir, Oguzhan Omer, Sever, Murat and Kahya, Yavuz (2016), ‘The Social Organisation of Migrant Smugglers in Turkey: Roles and Functions’. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 23, pp. 371-91. <https://doi.org/10.1007/s10610-016-9326-x>;
- Ulusoy, Orçun, Baldwin-Edwards, Martin, and Last, Tamara (2019) ‘Border Policies and Migrant Deaths at the Turkish-Greek Border’. *New Perspectives on Turkey* 60, pp. 3–32. <https://doi.org/10.1017/npt.2019.2>;
- G. S Goodwin-Gill “ The right to Seek Asylum: Interception at Sea and the principle of Non-Refoulement” *International Journal of Refugee Law*.
- Lauterpacht et Bethlehem op. cit. supra note 65 pp 122-123 par 115-121
- Biner, Özge (2018), ‘Crossing the mountain and negotiating the border: Human smuggling in eastern Turkey’. *New Perspectives on Turkey*, 59, pp. 89-108.

- https://www.asileproject.eu/wp-content/uploads/2021/03/Country-Fiche_Turkey_Final_Pub.pdf- Ineli-Ciger 2019.
- Fallone Social Capital and Transnational Human Smuggling- Andrew Fallone
- Solène Guisberg Le Trafic illicite des migrants en mer
- Sergio Carrera "The EU-Turkey deal : reversing "Lisbonisation" in Eu migration and asylum policies”.
- Irregular Migration trafficking and Smuggling of Human beings – 4. Human Smuggling and Irregular immigration in the EU: from complicity to exploitation? Alessandro Spina.
- The interrelationship between trafficking and irregular migration Angeliki Dimitriadi
- Irregular migration, trafficking in persons and prevention of exploitation Anniina Jokinen
- Reitano, Tuesday, Tinti, Peter, Shaw, Mark and Bird Ruiz-Benitez de Lugo, Lucia (2017), ‘Integrated Responses to Human Smuggling from the Horn of Africa to Europe’. Global Initiative against Transnational Organized Crime. Geneva.
- Friebel, Guido and Guriev, Sergei (2006), ‘Smuggling Humans: A Theory of Debt-Financed Migration’. Journal of the European Economic Association, 4, pp. 1085-111. <https://doi.org/10.1162/JEEA.2006.4.6.1085>.

- Before the Boat: Understanding the Migrant Journey'. EU Asylum: Towards 2020 Project. Migration Policy Institute. Brussels. <https://www.migrationpolicy.org/research/boat-understanding-migrant-journey>;
- Bourdieu, Pierre and Wacquant, Loïc J. D. (1992), An Invitation to Reflexive Sociology. Chicago: University of Chicago Press. <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/I/bo3649674.html>.
- United Nations Office on Drugs and Crime (2018), 'Global Study on Smuggling of Migrants 2018'. <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glosom.html>
- Efthymios Papastravridis, 'Fortress Europe' and FRONTEX: Within or Without International Law?
- ,The situation of refugees and migrants under the EU-Turkey Agreement 18 mars 2016, ECRE, Amnesty, S. Carrera and E. Guild EU-Turkey Plan for handling
- Fekete (2009) and Weber (2008) – The European Facilitation Directive and the criminalization of the humanitarian assistance to irregular migrants: measuring impact on the whole community.
- Turkey's Maritime Compliance and Enforcement of International Law of the Sea, Particularly irregular migration in the Eagan Sea
- M. Pallis "Obligations of states towards Asylum Seekers at Sea: Interractions and conflicts between Legal Regimes" International Journal of Refugee Law n°12 2002, page 356.
- Cîrlig, Carmen-Cristina (2019), 'Europol: The EU law enforcement cooperation agency'. (EPRS), European Parliamentary Research Service. PE 640.162. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/640162/EPRS_BRI\(2019\)640162_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/640162/EPRS_BRI(2019)640162_EN.pdf).

- International Law and Europe- an Migration Policy: Where Is the Terrorism Risk?'. *Laws*, 8, pp. 1-18. <https://doi.org/10.3390/laws8040030>.
- Ineli-Ciger, Meltem and Ulusoy, Orçun (2021), Why the EU-Turkey Statement should never serve as a Blueprint.
- Carrera, Sergio and Geddes, Andrew The EU Pact on Migration and Asylum in light of the United Nations Global Compact on Refugees: International Experiences on Containment and Mobility and their Impacts on Trust and Rights, pp. 111-24.
- Arslan, Zerrin, Can, Şule and Wilson, Thomas M. (2020), 'Do border walls work? security, insecurity and everyday economy in the Turkish-Syrian borderlands'. *Turkish Studies*, pp. 1-29. <https://doi.org/10.1080/14683849.2020.1841642>; International Crisis Group.
- Campana, Paolo and Varese, Federico (2016), 'Exploitation in Human Trafficking and Smuggling'. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 22, pp. 89-105. <https://doi.org/10.1007/s10610-015-9286-6>.
- Tinti, Peter and Reitano, Tuesday (2017), *Migrant, Refugee, Smuggler Savior*. New York: Oxford University Press. <https://www.hurst-publishers.com/book/migrant-refugee-smuggler-saviour/>.
-

Livres

- *Reluctant Reception (Refugees, Migration and Governance in the Middle East and North Africa)* Kelsey P. Norman.

Presses:

- The Guardian Greece accused of shocking pushback against refugees at sea
<https://www.theguardian.com/world/2021/apr/26/greece-accused-of-shocking-pushback-against-refugees-at-sea>
- IOM, Arrivées de migrants en Europe par la méditerranée
<https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2020-4-432-deces-en-mer-68>
- Infomigrants, Migrants face harsh conditions in Edirne Turkey
<https://www.infomigrants.net/en/post/23007/migrants-face-harsh-conditions-in-edirne-turkey-iom>
- Infomigrants, Lesbos ouverture d'un nouveau camp de migrants
<https://www.infomigrants.net/fr/post/28928/lesbos-ouverture-d-un-nouveau-camp-de-migrants-en-2021>
- Le Monde À Samos la galère sans fins des réfugiés bloqués aux portes de l'Europe
https://www.lemonde.fr/international/article/2021/02/26/a-samos-la-galere-sans-fin-des-refugies-bloques-aux-portes-de-l-europe_6071242_3210.html
- Infomigrants, Le camp de migrants de Vial une vision de l'enfer sur l'île de Chios
<https://www.infomigrants.net/fr/post/4843/reportage-le-camp-de-migrants-de-vial-une-vision-de-l-enfer-sur-l-ile-de-chios-2-6>
- Le Monde, Pourquoi la Grèce et la Turquie s'affrontent en Méditerranée Orientale ?
https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/14/pourquoi-la-grece-et-la-turquie-s-affrontent-en-meditteranee-orientale_6052162_3210.html
- Infomigrants, La Grèce accuse une trentaine de membre d'ONG d'aide au séjour irrégulier
<https://www.infomigrants.net/fr/post/27660/la-grece-accuse-une-trentaine-de-membres-d-ong-d-aide-au-sejour-irregulier>

- Le Monde, Il existe une politique de criminalisation des sauvetages en mer
https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/24/migrants-il-existe-une-politique-de-criminalisation-des-sauvetages-en-mer_5387914_3232.html
- The guardian, refugees deaths linked to EU pushbacks
<https://www.theguardian.com/global-development/2021/may/05/revealed-2000-refugee-deaths-linked-to-eu-pushbacks>
- Spiegel, <https://www.spiegel.de/ausland/uno-fluechtlingshilfswerk-zahlt-hunderte-mutmassliche-pushbacks-a-01b3fb03-0af7-4643-aa48-e217729716eb?fbclid=IwAR07WbY5FOKGuTcITt3A--tIVUuzihz0jwn3S9jJgSkTzMf5XPk0ZPSBMRQ>
- <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/eastern-mediterranean-route/>

Conventions Internationales

- Convention de Montego Bay, 1982 UNCLOS
https://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer
<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4891c27e2>
- Eu-Turkey Joint action Plan Brussels 15 october 2015
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/MEMO_15_5860
- Conventions des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
- Directive définissant l'aide à l'entrée au transit et séjour irrégulier
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002L0090&from=EN>

-

NGO and other

- ASAM Turkey interview (SGDD ASAM Sığınmacılar ve Göçmenlerle Dayanışma Derneği)
- Directorate General of Migration Management (DGMM) 2020.
- Turkish Coast guard
- Questions Parlementaires- Frontex violation du principe du non-refoulement
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-005836_FR.html

Arrêts

- Ordonnances du Tribunal dans les affaires T-192/16, T-193/16 et T-257/16 NF, NG et NM/Conseil européen du 28 février 2017
- <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2017-02/cp170019fr.pdf>
- JR et autres c. Grèce App no 22696/16 (Cour européenne des droits de l'homme, 25 janvier 2018, paragraphe 7
- Ordonnance de la Cour (première chambre) du 12 septembre 2018, NF et autres contre Conseil européen, ECLI:EU:C:2018:705)
- CEDH 23 février 2012 Hirsii contre Jarmaa et autres contre Italie Requête no [27765/09](https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22itemid%22:%5B%22001-109230%22%5D%7D)<https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22itemid%22:%5B%22001-109230%22%5D%7D>
- The EU facility for Refugees in Turkey, FRIT 2020,
https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/news_corner/migration_en